

Initiative des Nations Unies pour un Socle de protection sociale

*Initiative 6 du CCS sur la crise économique
et financière mondiale et son impact sur le
fonctionnement du système des Nations Unies*

Manuel et cadre stratégique pour les opérations conjointes des Nations Unies au niveau national

**Mis au point par le groupe des institutions
coopérantes et des partenaires au développement**

**Bureau international du Travail
et
Organisation mondiale de la Santé
Genève, novembre 2009**

Table des matières

Avant-propos	vii
Objectifs et portée du manuel	vii
A qui s'adresse le manuel ?.....	viii
Partenaires de l'Initiative pour un socle de protection sociale	viii
Structure.....	viii
Réserve.....	viii
Remerciements.....	ix
1. Introduction.....	1
1.1 Origines de l'Initiative du CCS pour un socle de protection sociale.....	1
1.2 Définition du concept de socle de protection sociale.....	1
1.3 Nature et objectif de l'Initiative pour un socle de protection sociale	4
2. Cadre général des activités.....	6
3. Opérations par pays - Modus operandi	7
3.1. Objectif.....	7
3.2 Activités.....	8
3.3. Outils disponibles.....	11
3.4. Intégration de l'Initiative du socle de protection sociale dans les processus de planification au niveau national, régional et mondial	11
3.5. Un plan cadre de mise en œuvre indicatif.....	13
3.6. Financement.....	15
4. Activités au niveau mondial	15
4.1. Partage de l'information et gestion des connaissances.....	16
4.2. Plaidoyer	17
4.3. Développement des capacités, formation, éducation.....	20
4.4. Suivi et évaluation.....	22
Annexe I.....	23
Communiqué publié par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination le 5 avril 2009.....	23
Annexe II.....	26
Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) articles 22, 25,26	26
Annexe III	27
Convention relative aux droits de l'enfant — sélection d'articles	27
Annexe IV	30

Note conceptuelle sur l'initiative du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) en faveur d'un socle de protection sociale	30
Annexe V.....	31
Panorama des instruments politiques pertinents des institutions coopérantes	31
Annexe VI	32
Panorama des outils existants classés par activités comprises dans l'approche axée sur un socle de protection sociale	32
Annexe VII.....	36
Liste de pointage provisoire des données destinées à l'évaluation et à la détermination des coûts du socle de protection sociale par pays.....	36
1. Inventaire des institutions et des programmes de prestations existants suivant les principaux domaines thématiques du socle de protection sociale (à remplir lors des évaluations de pays).....	36
2. Données nationales	37
3. Services essentiels du socle de protection sociale: données spécifiques par programme	38
4. Transferts essentiels dans le cadre du socle de protection sociale: données spécifiques par programme	40
Annexe VIII.....	42
Participants.....	42
Consultation interinstitutions sur l'Initiative du CCS pour un socle de protection sociale Turin, 13 – 15 octobre 2009.....	42
Références	48

Abréviations et acronymes

AIPS	analyse d'impact sur la pauvreté et la situation sociale
BAsD	Banque asiatique de développement
CCA	(=Common Country Assessment) Bilan commun de pays - <i>le sigle CCA est conservé en français</i>)
CHOICE	Choosing Interventions that are Cost Effective
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies pour la coordination
DAC POVNET	Réseau du Comité d'aide au développement (de l'OCDE) sur la réduction de la pauvreté
DAES/ONU	Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
DOCO	Bureau de la coordination des activités de développement
DRR	Disaster Risk Reduction (Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, <i>pas de sigle en français</i>)
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EPT	L'Éducation pour tous [mouvement mondial de ...]
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GIVAS	projet des Nations Unies relatif à la création d'un système d'alerte mondiale sur les vulnérabilités
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HLCP	Comité de haut niveau chargé des programmes (HLCP)
IHP+	Partenariat international pour la santé
IPC-IG	Centre international de politiques pour la croissance inclusive
ITC	Centre international de formation de l'OIT à Turin

MAEP	Mécanisme africain d'évaluation entre pairs
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique - <i>le sigle NEPAD est conservé en français</i>
OASIS	Organizational Assessment for Improving and Strengthening Health Financing (évaluation en vue de l'amélioration et du renforcement du financement du secteur de la santé)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
P4H	Initiative mondiale de partenariat pour la santé "Providing for Health"
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SIPC	Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles
SPF-I	Initiative pour un socle de protection sociale
U5MR	taux de mortalité national chez les moins de cinq ans
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UNDAF	Plan-cadre pour l'aide au développement (ONU)
UNDG	Groupe des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UNITAR	Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche
UNRISD	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU-WIDER	Institut Mondial pour la Recherche sur l'Economie du Développement
WASH	Eau, Assainissement et Hygiène (initiative de l'UNICEF)

Avant-propos

Objectifs et portée du manuel¹

Le présent manuel a pour but de guider les gouvernements avec le soutien des institutions du système des Nations Unies et d'autres institutions collaboratrices dans l'élaboration du concept de Socle de protection sociale au niveau national. L'objectif est de soutenir les politiques de protection sociale existantes ou d'en définir et mettre en œuvre de nouvelles, plus durables. Le document donne une vue d'ensemble des mesures à prendre et des instruments disponibles pour les opérations qui seront menées au niveau national par les organismes des Nations Unies et les autres institutions qui souhaiteront rejoindre l'initiative. Plutôt que de prescrire l'action, il propose une liste de contrôle de possibles activités que les pays peuvent envisager. La définition donnée au paragraphe 1. 2. n'est donc qu'un point de départ pour l'élaboration d'un cadre national. Chaque pays élaborera son propre concept de socle de protection sociale en se basant sur les politiques et cadres existants, et en développant une approche qui s'adapte au contexte social, culturel, politique et économique qui le caractérise ainsi qu'à ses capacités techniques, financières et administratives. Ce manuel n'est donc qu'une base de référence pour la définition d'activités au niveau national et le point de départ d'un large dialogue visant à définir, dans chaque pays, la nature de la coopération à entretenir avec le système des Nations Unies et les autres institutions collaboratrices.

Comme il est expliqué dans ce document, le concept de socle de protection sociale promeut des stratégies définies au niveau national capables de garantir un niveau minimum d'accès aux services essentiels et de sécurité du revenu au moyen d'approches durables et intégrées qui contribuent à réduire les déficits en matière d'offre et de demande dans le contexte de la crise économique et financière actuelle et au-delà.

Ce manuel propose un cadre d'action commune pour les institutions du système des Nations Unies et les équipes pays des Nations Unies. Dans la note conceptuelle du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) de mai 2009, ont été envisagées, dans le cadre de l'Initiative pour un socle de protection sociale, entre autres activités, les suivantes :

- 1) faire un inventaire des instruments techniques existants développés par les institutions des Nations Unies qui peuvent être utilisés au niveau national pour établir la faisabilité de concepts nationaux de socle de protection sociale qui tiennent compte des facteurs âge et sexe;
- 2) soutenir une évaluation basée sur le dialogue national de ce en quoi pourrait consister un objectif de développement national tendant vers le socle de protection sociale ;
- 3) développer une stratégie pour une action de soutien concertée et complémentaire de toutes les institutions participantes, et des Commissions régionales, au niveau national dans un cadre de planification commun (p. ex. UNDAF) ;
- 4) évaluer l'impact de la crise financière sur les systèmes de santé, d'éducation, de sécurité alimentaire et de protection sociale ainsi que sur le financement des services essentiels ;

¹ Une version provisoire du manuel a été examinée dans le cadre de la réunion technique interinstitutions sur l'Initiative pour un socle de protection sociale qui s'est tenue à Turin du 13 au 15 octobre 2009. Cette version sera enrichie par la suite des avis et commentaires des institutions des Nations Unies coopérantes.

- 5) constituer des équipes techniques conjointes pour tous les pays qui demandent une assistance de cette nature.

Ce manuel présente les modalités selon lesquelles une démarche axée sur un socle de protection sociale peut répondre à ces défis.

A qui s'adresse le manuel ?

Ce manuel s'adresse principalement aux institutions coopérantes des Nations Unies (énumérés ci-après), aux équipes pays des Nations Unies et aux coordonnateurs résidents des Nations Unies qui travailleront avec les gouvernements, les partenaires sociaux et autres acteurs nationaux engagés sur la définition et la mise en œuvre d'un socle national de protection sociale qui leur soit propre. Il s'adresse également aux bailleurs de fonds et aux organisations non gouvernementales (appelés ici partenaires au développement) œuvrant pour la protection sociale et souhaitant collaborer aux initiatives nationales pour un socle de protection sociale.

Partenaires de l'Initiative pour un socle de protection sociale

Les partenaires des Nations Unies de l'Initiative pour un socle de protection sociale sont aussi bien des organisations internationales du système des Nations Unies que des institutions du système de Bretton Woods. Ce sont :

- pour les chefs de file au niveau mondial : l'OIT et l'OMS ;
- pour les institutions coopérantes : la Banque mondiale, les Commissions régionales de l'ONU, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (ONU/DAES), la FAO, le FMI, le FNUAP, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le HCR, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), l'OMM, l'ONUSIDA, ONU-Habitat, le PAM, le PNUD, l'UNESCO, l'UNICEF, l'UNRWA.

Comme convenu au niveau régional et coordonné au niveau mondial, les chefs de file et les partenaires assumeront chacun le rôle correspondant à leurs compétences au niveau national. La responsabilité incombera aux organismes du système des Nations Unies les mieux équipés pour conduire l'Initiative pour un socle de protection sociale dans le contexte concret de chaque pays. Une collaboration est également attendue de la part des partenaires au développement, à savoir les organismes donateurs bilatéraux, les banques de développement et les ONG agissant dans le domaine de la protection sociale.

Structure

La première partie du manuel propose un tour d'horizon du contexte dans lequel se dérouleront les activités relatives au Socle de protection sociale. La deuxième partie est centrée sur l'orientation des opérations au niveau des pays. La dernière partie présente les activités et produits planifiés au niveau mondial.

Réserve

Le présent manuel reste un outil en cours d'élaboration. Les organismes collaborateurs du système des Nations Unies, les partenaires au développement et les pays participants sont appelés à le développer en se basant sur l'expérience de chacun des pays. Les partenaires

sont incités à apporter leurs contributions de manière continue en les adressant à secsoc@ilo.org . Une fois que le manuel aura fait l'objet d'un consensus, il sera rendu accessible en ligne de manière à en rendre l'évolution du contenu et la mise à jour plus aisées.

Remerciements

Nos remerciements s'adressent en particulier aux organismes collaborateurs et aux partenaires au développement qui ont pris part aux consultations interinstitutions qui se sont tenues à Turin au Centre international de formation de l'OIT du 13 au 15 octobre 2009, et qui ont produit conjointement la présente version du manuel. Étaient représentés à ces consultations:

La FAO, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'ONUSIDA, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (ONU/DAES), l'UNESCO, le FNUAP, l'UNICEF, la Banque mondiale et le PNUD (en liaison vidéo), le PAM, l'OMS, ONU-Habitat, l'OMM, l'OIT, le FMI (en liaison vidéo), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) (en liaison vidéo), la Banque africaine de développement (BAfD), le ministère fédéral allemand de la coopération économique (BMZ), l'Agence britannique de développement international (DFID), le ministère des affaires étrangères finlandais, l'Office allemand de la coopération technique (GTZ), HelpAge International (HAI); l'Alliance internationale d'aide à l'enfance.

1. Introduction

1.1 Origines de l'Initiative du CCS pour un socle de protection sociale

Avec la crise économique et financière, on assiste dans le monde entier à une baisse du revenu, au recul de l'emploi, à la diminution des moyens de subsistance, au resserrement de l'accès aux services sociaux et aux transferts sociaux, à la diminution des transferts de fonds des travailleurs émigrés et au resserrement du crédit². Comme l'a reconnu le Conseil des chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies (CCS), cette situation fait suite aux profonds déséquilibres structurels qui n'ont fait que s'accroître au cours des derniers développements de la mondialisation et qui se sont traduits par un ralentissement de la marche vers l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a appelé les États membres à prendre immédiatement en compte les répercussions sociales de la crise économique et financière mondiale actuelle.

Le 5 avril 2009, le Comité de haut niveau chargé des programmes du CCS s'est engagé en faveur d'une action multilatérale urgente et décisive en réponse à la crise mondiale, en déployant toutes les ressources et capacités des Nations Unies pour donner des réponses rapides et efficaces. Un accord s'est dégagé sur neuf initiatives conjointes. La sixième concerne le Socle de protection sociale. Elle prévoit l'accès universel aux services et transferts essentiels, assurant à tous ceux qui en ont besoin de ne pas tomber dans la pauvreté extrême³. On attend du système multilatéral qu'il agisse de manière concertée et qu'il aide les États membres à faire face à la crise, à susciter une reprise et à préparer le chemin d'un avenir meilleur. La cohérence et la coordination des politiques sont essentielles, c'est-à-dire la coordination des réponses dans le temps, la cohérence des mesures, la compatibilité des conceptions des moyens de sortie de crise, la prise en considération de la diversité des contextes et l'encouragement de l'adaptation des meilleures pratiques selon les besoins exprimés par les acteurs engagés et la population.

1.2 Définition du concept de socle de protection sociale

Le terme de « socle de protection sociale » exprime l'idée d'une politique sociale globale et cohérente qui promeut des stratégies définies au niveau national visant à garantir à tous un niveau minimum d'accès aux services essentiels et de sécurité du revenu dans la crise économique et financière actuelle et au-delà. Un socle de protection sociale national est un ensemble fondamental de droits et de transferts qui garantit à tous les membres d'une société l'accès à un niveau minimum de biens et de services. Toute société décente, quelle qu'elle soit, se doit de défendre ce concept en toutes circonstances.

² L'analyse de la situation actuelle se situe hors du cadre du présent manuel. Elle a été abordée dans divers rapports et publications présentés dans les organismes du système des Nations Unies, comme les dossiers du Conseil du Fonds monétaire international sur l'impact de la crise économique et financière mondiale pour les pays à faible revenu, dans les rapports de l'OIT sur les réponses à la crise mondiale de l'emploi et sur le progrès du travail décent comme réponse à la crise, dans les documents de recherche de la Banque mondiale sur l'impact de la crise financière, etc.

³ Voir annexe I. Communiqué du CCS et ce du 5 avril 2009, Paris.

Le socle de protection sociale ne définit pas de nouveaux droits. Il contribue à la réalisation du droit de tout individu à la sécurité sociale et aux services essentiels tels que définis dans les articles 22, 25 et 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (de 1948)⁴. Il encourage de plus l'application de la convention de l'OIT (n° 102) sur la sécurité sociale (norme minimale).

Sur la base des services et des transferts prévus par la Déclaration universelle des droits de l'homme, les principaux éléments de l'Initiative pour un socle de protection sociale ont été ainsi définis :

- 1) services essentiels : la possibilité, géographiquement et financièrement, d'accéder aux services essentiels (eau et assainissement, nutrition adéquate, soins de santé, éducation, logement, mais aussi information indispensable à la protection de la vie humaine et des biens).
- 2) transferts sociaux essentiels : les transferts sociaux, en nature ou en espèces, attribués aux personnes démunies et vulnérables afin que celles-ci disposent d'un minimum de revenu et de sécurité sur le plan de la santé⁵.

Garantir l'accès aux services essentiels et aux transferts essentiels prévus par le socle de protection sociale permettra à chacun de faire face aux retombées économiques de la crise dans le respect de sa dignité. La concrétisation de ces garanties contribuera également à atténuer les conséquences sociales de la crise systémique sous-jacente lorsque 40 pour cent de la population mondiale vivait déjà avec moins de deux dollars des États-Unis par jour avant même que n'éclate la crise économique actuelle. Les gouvernements et les organismes du système des Nations Unies ont mis au point divers moyens d'intervention possibles de renforcement de la protection sociale pour tous et, en particulier, pour les plus vulnérables. Ces moyens incluent notamment des programmes d'assurance sociale, de cantines scolaires, programmes de travaux publics, d'emploi garanti ou encore des programmes de transferts en espèces en faveur de diverses catégories de la population : personnes âgées, enfants, femmes enceintes, personnes ayant un handicap, personnes vivant avec le VIH/sida, personnes pauvres.

La relation systématique entre les services (le côté "offre" du socle de protection sociale) et les moyens d'assurer un accès effectif à ces services, notamment par des transferts (le côté "demande" du socle de protection sociale) est décrite dans le tableau 1 ci-après. En agissant à la fois sur l'offre et sur la demande, le socle de protection sociale suit une conception holistique de la protection sociale. D'un côté, les activités prévues dans le cadre de ce socle agiront sur les moyens de garantir l'offre de biens et de services dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement, du logement, de l'éducation, de l'alimentation et de l'information y afférente. Dans un même temps, le socle garantira les droits et les transferts qui assureront un accès effectif à ces biens et services à tous — enfants, personnes en âge de travailler et personnes âgées — tout au long de l'existence, avec une attention particulière pour les groupes vulnérables en prenant aussi en compte des facteurs clés influant sur toutes les classes d'âge (inégalités entre hommes et femmes, statut économique et social, origine ethnique, handicap, exposition ou vulnérabilité particulière à des éléments extérieurs adverses tels que des cataclysmes naturels, des phénomènes climatiques intenses, etc.). Les stratégies visant à garantir une demande

⁴ Voir annexe II. Déclaration universelle des droits de l'homme, Résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale de l'ONU, 1948.

⁵ Modifié sur la base des définitions préliminaires initiales de la page 46 (texte anglais) de la note conceptuelle du CCS sur l'Initiative pour un socle de protection sociale.

effective nécessiteront l'identification de ceux qui n'ont pas actuellement accès aux services essentiels et des obstacles à l'origine de cette situation.

Tableau 1. Le socle de protection sociale : moyens disponibles au niveau de l'offre et de la demande pour assurer à tous un accès effectif à un niveau essentiel de biens et de services de qualité

Moyens de garantir l'offre d'un niveau essentiel de : Droits et transferts propres à garantir une demande effective* de la part des :	Services de santé	Eau et assainissement Logement	Education	Nourriture	Services sociaux autres, tels que définis par les priorités nationales (y compris l'information indispensable à la protection de la vie humaine et des biens)
Enfants					
Personnes appartenant aux classes d'âge des actifs et ayant un revenu du travail insuffisant					
Personnes âgées					

* La demande effective de biens et de services se définit comme étant la demande réelle de ces biens et services, confirmée par la capacité à payer des bénéficiaires, par opposition à la demande notionnelle.

Pour rester viables, les droits liés au socle de protection sociale doivent :

- s'appuyer sur les systèmes/régimes/mesures de protection sociale et les stratégies de développement nationales existants ;
- éviter de générer des dépendances à long terme (au niveau des ménages comme au niveau macro-économique) et parer au risque d'alea moral ;
- encourager et faciliter l'intégration économique et sociale (mue par la demande et orientée par l'utilisateur) ;
- être fondés sur une définition claire des droits et des devoirs qui régissent les rapports entre les citoyens et l'État, et
- être fondés sur un financement continu et prévisible (national, de préférence).

Une liste plus détaillée des activités ou instruments politiques pouvant être adoptées dans ce cadre ainsi que des compétences respectives de chaque organisme des Nations Unies sont présentées en annexe V. Leur sélection dépendra des besoins dictés par le contexte et les défis, en tenant compte des diverses capacités institutionnelles, techniques et financières.

1.3 Nature et objectif de l'Initiative pour un socle de protection sociale

L'Initiative pour un socle de protection sociale :

- promeut une vision holistique et cohérente des systèmes nationaux de protection sociale en tant que composante clé des stratégies nationales de développement ;
- aide les pays à identifier les déficits importants en matière de protection et à les combler au moyen de mesures cohérentes et efficaces qui maximisent les effets de ressources limitées sur la réduction de la pauvreté et de la sécurité ;
- assure des actions concertées de la part des organismes du système des Nations Unies, des gouvernements et autres acteurs engagés ainsi que des bailleurs de fond. Ces actions visent à atténuer l'impact social négatif de la crise et améliorer la résilience des sociétés contre l'impact des crises futures, par exemple par la mise en œuvre de mécanismes sociaux et économiques de stabilisation automatique.

L'objectif central de l'Initiative pour un socle de protection sociale est de faciliter et accélérer, dans le cadre de la politique nationale de protection sociale, l'introduction de systèmes de protection sociale durables ou le renforcement de tels systèmes pour fournir des services et des transferts monétaires qui sont « indispensables pour limiter les effets négatifs de la crise sur le bien-être de la société et l'aggravation de la pauvreté, et qui stimulent simultanément l'économie de manière appréciable »⁶. Les politiques axées sur ce socle s'appuieront sur les systèmes de sécurité sociale et de protection sociale existants, les renforceront et les consolideront.

À court terme, des interventions rapides propres à amortir les effets de la crise actuelle doivent être mises en œuvre et une assistance devrait être apportée aux gouvernements: i) pour identifier les services et programmes sociaux essentiels qui ont un impact immédiat et qui peuvent être étendus ou introduits rapidement (comme par exemple les programmes de nutrition ou les transferts en espèces dans les pays exposés à l'insécurité alimentaire; ii) pour identifier les dépenses clés du secteur social à préserver pour pouvoir préserver les gains en termes de développement humain et les objectifs nationaux de développement à plus long terme ; iii) pour fournir une estimation rapide des coûts budgétaires de ces options et les indicateurs nécessaires à leur suivi.

À long terme, les systèmes de protection sociale devront être intégrés dans un cadre juridique inclus dans une stratégie de financement/budgétisation durable et bénéficier d'un suivi adéquat pour que les ménages et les individus puissent être protégés contre les chocs de type endogène ou exogène et pour servir de point de départ pour la création ou le renforcement de systèmes nationaux de protection sociale plus exhaustifs et autonomes.

Une analyse de l'OIT de 80 différentes études sur des programmes de transferts en espèces qui constituent des éléments sur le socle de protection sociale dans près de 30 pays en développement dans le monde tend à montrer que la plupart des pays ont la capacité financière de mettre en place des éléments du socle de protection sociale. Certains programmes phare, comme le programme *Oportunidades* et *Seguro Popular* au Mexique, le programme *Bolsa Familia* au Brésil, le système d'assurance santé subventionnée en Colombie, le système de prestations pour enfants ou personnes âgées à charge ou invalidité

⁶ ONU/CCS : Conseil des chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies pour la coordination : Initiatives conjointes des organismes du système des Nations Unies, 2009, en réponse à la crise financière et économique mondiale

en Afrique du Sud, le système d'assurance santé au Rwanda, le déploiement du système d'emploi garanti de 100 jours par an ou *Yeshshwini* ou le système *Rashtriya Swastya Bima Yojana (RSBY)* en Inde, montrent que les effets du socle de protection sociale sur la pauvreté peuvent être spectaculaires. Diverses études sur les systèmes de transferts sociaux existants mènent à la conclusion que ces systèmes ont un impact positif sur la pauvreté, la santé et la nutrition, le statut social des bénéficiaires, notamment celui des femmes, l'activité économique. Ils permettent de petits investissements liés à l'entrepreneuriat, notamment dans l'agriculture, sans avoir d'effet négatif marqué sur l'insertion dans le marché du travail des populations pauvres qu'elles visent principalement. Bien au contraire, on a constaté que les transferts favorisent l'accès des populations pauvres au marché du travail. Comme ces documents tendent à le démontrer, même les programmes de protection sociale particulièrement importants reviennent souvent à moins (et même parfois bien moins) de 0,5 pour cent du PIB⁷.

Une analyse distributionnelle de transferts sociaux essentiels montre que la combinaison d'une modeste allocation familiale en espèces une modeste pension, pouvant correspondre à « une première étape » dans la construction du socle de protection sociale dans les pays les plus pauvres, suffit à faire baisser le taux d'incidence de la pauvreté d'environ 40 pour cent — ce qui représente une contribution majeure à la réalisation du premier des objectifs de développement pour le millénaire⁸. Le coût de ces prestations ne devrait pas dépasser 4 pour cent environ du PIB⁹. Toutefois, même un niveau aussi modeste de dépenses peut se révéler difficile à soutenir pour certains pays à faible revenu aux ressources budgétaires limitées, levées sur des recettes moyennes de l'ordre de 15 à 20 pour cent du PIB. Ce chiffre s'est amélioré progressivement dans la plupart des pays d'Afrique, atteignant une valeur moyenne supérieure à 25 pour cent en 2007 pour l'ensemble de l'Afrique, ce qui représente une avancée correspondant de près de 4 points de pourcentage du PIB avec la période précédant la conférence de Monterrey (en 2002) et 2007¹⁰. En tout état de cause, toute intervention dans un pays comportera une analyse en profondeur de la capacité du pays à soutenir les programmes dans le temps.

⁷ *Oportunidades y Seguro Popular* au Mexique et *Bolsa Familia* au Brésil couvrent respectivement cinq et 12 millions de familles avec un budget relativement modeste (l'équivalent de moins de 0,5 pour cent du PIB). Voir rapport de la Banque mondiale de 2009 consacré à la recherche intitulé *Conditional Cash Transfers – Reducing Present and Future Poverty*, par Fiszbein A., Schady N. with Ferreira F., Grosh M., Kelleher N., Olinto P. and Skoufias E. Washington, DC: The World Bank.

⁸ Voir Gassmann, F. et Behrendt, C.: Cash benefits in low-income countries: Simulating the effects on poverty reduction for Senegal and Tanzania, Issues in Social Protection -document de travail n° 15 (Genève, OIT (Département de la sécurité sociale, août 2006), pp. 47-49.

⁹ Voir par exemple “What is the Impact of Cash Transfers on Labour Supply?” par Clarissa Gondem Teixeira, Centre international de politiques pour la croissance inclusive, <http://www.ipc-undp.org/pub/IPCOnePager85.pdf>

¹⁰ OCDE (2007), *Le financement du développement en Afrique: De Monterrey à Doha*, rapport publié en vue de la conférence de Doha sur le financement du développement, 29 novembre– 2 décembre 2008

2. Cadre général des activités

Le concept de socle de protection sociale développé dans le présent manuel garantit leur appropriation par les pays ainsi que l'adhésion à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, au Programme d'action d'Accra et aux stratégies et cadres de politique sociale régionaux. Le concept favorisera la planification nationale et le dialogue dans la conception, le suivi et l'évaluation des activités nationales, de manière à garantir la cohérence politique et l'appropriation par les pays, conformément aux intérêts des groupes de population cibles, en donnant la parole aux partenaires sociaux et à la société civile.

L'Initiative a des dimensions nationales, régionales et mondiales :

Les opérations déployées à ce titre dans les pays devront être menées par un groupe de travail, composée :

- de représentants des gouvernements, des partenaires sociaux et des autres acteurs engagés ; et
- d'une équipe pays des Nations Unies se consacrant au socle de protection, composée de personnel basé dans le pays, au niveau régional ou du siège des organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods coopérant à l'Initiative.

Au niveau national, les coordonnateurs résidents des Nations Unies joueront un rôle clé dans le lancement du processus dans les pays, en organisant les équipes pays des Nations Unies et en incitant à la création d'un groupe de travail au niveau national se consacrant au socle de protection sociale qui soit sous la houlette du gouvernement. Le coordonnateur résident assurera la coordination de toutes les activités de pays des Nations Unies relatives au socle de protection sociale en collaboration étroite avec les gouvernements et en conformité avec les plans de développement nationaux. Le processus devra être ouvert à la participation de tout acteur désireux de s'associer afin de permettre la constitution d'un groupe restreint s'occupant de cette question. Cependant, l'approche n'exige pas une implication de tous les partenaires de tous les organismes des Nations Unies. La composition changera en fonction des activités prioritaires et de la présence des organismes dans le pays. L'institution sous l'autorité de laquelle sera placée le groupe de travail national sera le ministère où l'organe gouvernemental responsable de la politique relative au socle de protection sociale (par exemple le ministère des finances, le ministère de la prévoyance sociale, etc.). Dans de nombreux pays, les organismes du système des Nations Unies et les ONG font déjà partie de « groupements », groupes sectoriels, intersectoriels ou de réseaux de coordination d'un autre type pouvant héberger une initiative pour un socle de protection sociale. Dans certains pays où il n'y aurait pas de structure appropriée, il sera peut-être nécessaire de créer un groupe sectoriel de protection sociale.

Au niveau mondial, un Réseau consultatif technique consacré au socle de protection sociale, composé de points focaux des organismes du système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods a été constitué. Ce réseau fournira aux représentants des organismes des Nations Unies dans les pays et aux équipes pays un soutien pour le déroulement des opérations axées sur le socle de protection sociale. Il assurera de plus le plaidoyer de l'initiative aux niveaux mondial et régional. Les personnes servant de points focaux coordonneront sur demande le concours supplémentaire d'experts techniques de leurs organismes respectifs. La liste de ces personnes et leurs coordonnées figurent à l'annexe VIII. Les représentants des principaux organismes donateurs, organismes régionaux, pays participants et ONG internationales œuvrant dans le domaine de la protection sociale sont invités à rejoindre le Réseau consultatif technique mondial. Le Comité de haut niveau du CCS chargé des programmes (HLCP) assurera la coordination

entre les aspects de politique mondiale et les activités de plaidoyer. Le comité du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et du Groupe des Nations Unies pour le développement et son secrétariat (le DOCO : Bureau de la coordination des activités de développement) assureront la coordination des activités techniques de mise en œuvre au niveau mondial et feront rapport aux États membres sur les progrès accomplis.

La coordination de tous les acteurs au niveau national et au niveau mondial est indispensable pour réduire les inefficacités et pour développer des synergies. Il existe souvent un manque de coordination au niveau national (par exemple entre ministères, ONG, organismes des Nations Unies, etc.). Un renforcement de la coordination par l'élimination des redondances, le partage des tâches et l'amélioration de la répartition des responsabilités, c'est-à-dire par la mise en place d'un processus intégrateur réunissant tous les organismes du Système des Nations Unies et partenaires nationaux compétents sera un garant d'efficacité et devrait permettre de libérer des ressources utiles pour financer en partie des services consultatifs.

3. Opérations par pays - Modus operandi

Au niveau national, les approches axées sur un socle de protection sociale seront conduites par le gouvernement, avec l'appui d'un groupe de travail composé des ministères, des organismes des Nations Unies participants, des ONG, des donateurs, des partenaires sociaux, des institutions de sécurité sociale, des organismes bilatéraux, etc. Ce groupe devrait reposer sur les accords de coopération préexistants, s'il en existe, ou en constituer une extension en y incluant les principaux acteurs de la protection sociale. On attend du coordonnateur résident et de l'équipe pays des Nations Unies qu'ils assurent une coordination effective du soutien des Nations Unies, faisant intervenir également les représentants de la Banque mondiale et du FMI dans le cadre des initiatives conjointes de lutte contre la crise, comme prévu dans la lettre de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement du 1^{er} septembre.

Il existe d'importantes différences entre les pays en termes de portée et de niveau de couverture de protection sociale, de coordination effective entre les acteurs, de marge de manœuvre budgétaire, de besoins financier et technique et de volonté politique d'étendre la protection sociale aux catégories pauvres et vulnérables. Cependant, ce document propose un cadre générique du processus de mise en œuvre de l'Initiative pour l'instauration d'un socle de protection sociale au niveau national, qui doit être adapté au contexte spécifique de chaque pays.

Ce cadre des opérations par pays et le manuel évolueront au fil du temps.

3. 1. Objectif

L'objectif de toutes les activités pays liées à l'instauration d'un socle de protection sociale est de soutenir les pays dans leurs efforts de mise en place, d'expansion, d'extension ou de réorientation de leurs systèmes de protection sociale en vue de répondre aux besoins de protection de la population pendant la durée de la crise et au-delà. Une attention particulière sera accordée aux catégories pauvres et plus vulnérables de la population, qui ont été les plus durement touchées par la crise actuelle, tout en jetant les fondements d'une structure de protection sociale nationale logique, cohérente et viable à long terme.

Le concept de socle de protection sociale prévoit, par exemple, la mise en place ou le renforcement des dispositifs essentiels de transferts en espèces et/ou d'aide en nature, dans le but de garantir la couverture des besoins nutritionnels et sanitaires, des besoins en eau et

en assainissement, des besoins éducatifs et autres services sociaux de base pour les populations les plus vulnérables. Il prévoit de plus de supprimer les obstacles logistiques, économiques, cognitifs et géographiques à l'accès de ces populations aux services sociaux de base.

Pour être efficace et viable dans le temps, une approche axée sur un socle de protection sociale devra également tenir compte des priorités et des capacités nationales à :

- prévenir et/ou d'atténuer les impacts de la crise à travers des mesures de politique macro-économique et budgétaire (allocations budgétaires), ainsi que dans une perspective à plus long terme ;
- aborder les faiblesses structurelles de la politique intérieure des recettes et des dépenses, le soutien extérieur et la gestion des finances publiques.

La combinaison existante de mesures, de partenariats et d'initiatives variera d'un pays à l'autre — de même que la présence et l'engagement des institutions des Nations Unies et des institutions financières internationales. La connaissance d'expériences internationales pertinentes et le potentiel de progrès, y compris à travers la coopération Sud-Sud, variera aussi. Il est donc nécessaire d'explorer les conditions initiales, les besoins, le potentiel et les chances de progrès sur le plan politique, y compris à travers une collaboration renforcée du pays avec les institutions et les pays donateurs et un soutien du système des Nations Unies.

S'il n'est pas possible d'aborder ici les progrès de la mise en œuvre des huit autres initiatives conjointes de réponse à la crise conçues par le système des Nations Unies, il est évident que les interrelations avec celles-ci — et le soutien à attendre de celles-ci — devront être envisagés et explorés (voir les autres Initiatives conjointes à l'annexe I).

3.2 Activités

Nombre de pays à faible revenu ne dispose pas des infrastructures nécessaires ou des capacités techniques pour concevoir et mettre en œuvre complètement un socle de protection sociale¹¹. Il importe de souligner que l'élaboration d'une telle initiative parallèlement aux réponses immédiates et à court terme aux problèmes de protection sociale posée par la crise exige du temps et une planification méthodique. On ne peut pas disposer du jour au lendemain d'infrastructures suffisantes ou de personnel bien formé, notamment de médecins, d'enseignants, de comptables et autres administrateurs. Dans certains pays, il peut être judicieux de d'abord centrer les efforts sur un éventail plus restreint d'activités de protection sociale bien définies, en renforçant les capacités spécifiques du pays avant de mettre en place quelque chose de plus ambitieux. Se montrer ambitieux à l'excès au stade de l'élaboration de l'approche nationale pour un socle de protection sociale, susciter des attentes démesurées dans le public, peut facilement déboucher sur des désillusions et de la défiance, ce qui affaiblirait le soutien politique en faveur des activités axées sur la protection sociale en général. Dans ce contexte les activités nationales peuvent consister en tout ou partie les activités suivantes :

- 1) sensibilisation/plaidoyer au niveau national — inscrire le concept de socle de protection sociale et ses éléments constitutifs au cœur du débat politique national ;

¹¹ Dans ces pays, il peut être important d'étudier d'autres solutions pour la mise en œuvre d'activités axées sur un socle de protection sociale, comme les mécanismes partant de la société civile pouvant être utilisés pour améliorer la protection sociale.

-
- 2) établir/organiser au niveau national un groupe de travail sur socle de protection sociale ;
 - 3) dresser un bilan de la situation et des besoins en matière de protection sociale et faire un inventaire des institutions et des programmes de prestations existants et des stratégies nationales d'extension de la protection sociale en cours, des indicateurs de l'accès à la protection sociale et aux services essentiels, des données macro-économiques ainsi que des niveaux de revenus et de dépenses des ménages et des niveaux de pauvreté ;
 - 4) à travers un dialogue national, élaborer un ensemble de mesures spécifiques au pays, qui constituera le socle social national, développé à partir des activités de protection sociale existantes ;
 - 5) identifier des alternatives/options politiques/propositions concrètes viables pour combler les lacunes en matière de protection ;
 - 6) évaluer le coût et la viabilité financière à long terme des autres options politiques et de financement envisageables, y compris une évaluation des possibilités de mobilisation de ressources (nationales) supplémentaires ;
 - 7) engager un processus itératif de passage en revue de la stratégie/politique/approche nationale axée sur un socle de protection sociale, en confrontant les coûts prévus et les ressources disponibles et en trouvant un accord et une décision politiques sur le cadre législatif nécessaire ;
 - 8) soutenir la mise en œuvre de mesures politiques déterminées, c'est-à-dire introduire des transferts et/ou mettre en place des systèmes de prestation des services ;
 - 9) Assurer un suivi et évaluation permettant de contrôler les progrès de l'approche nationale pour un socle de protection sociale.

Le tableau 2 ci-dessous présente les résultats attendus de chacune de ces activités.

Tableau 2. Enchaînement indicatif des activités pour la mise en œuvre d'une approche axée sur un socle de protection sociale au niveau national

Objectif	Résultats
1 Sensibiliser le public	<ul style="list-style-type: none"> Des messages clairs sur le socle de protection sociale¹ conçus selon les différentes audiences une action des institutions des Nations Unies bien coordonnée et unifiée des partenaires (ONG, donateurs, ...) sensibilisés des acteurs clés nationaux (ministres, parlementaires, ...) motivés
2 Etablir/organiser au niveau national un groupe de travail chargé du socle de protection sociale	Partenaires clés identifiés et mobilisés pour participer au groupe de travail du socle de protection sociale
3 Faire le bilan de la situation (avant la crise) sur le plan de la protection sociale	<p>Analyse sur les plans politique et institutionnel (y compris inventaire des institutions et des programmes de prestations existants et des stratégies nationales d'extension de la protection sociale en cours) → faisabilité du point de vue politique, capacités de concrétisation et déficits identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> analyse de la couverture de protection sociale (indicateurs de l'accès à la protection sociale par référence aux domaines thématiques fondamentaux prévus dans le cadre du Socle de protection sociale) → déficits de couverture de protection sociale collecte et analyse de données macro-économiques et de comptabilité nationale, données concernant les revenus et les dépenses des foyers et des diverses dimensions de la pauvreté <p>et/ou: analyse des déficits perçus et des débats en cours sur les grandes orientations</p>
Faire le bilan de l'impact de la crise	<ul style="list-style-type: none"> Impact sur les systèmes de protection sociale existants (par ex. systèmes de pensions, programmes de nutrition, protection de la santé) Impact sur les besoins en protection sociale (par ex. augmentation du nombre des chômeurs, abandon de la scolarité (plus particulièrement chez les filles)) Impact sur l'offre et la demande de services sociaux de base Impact sur des catégories vulnérables spécifiques
Réponse à la crise donnée par les pays (le cas échéant)	<ul style="list-style-type: none"> Mesures prises pour en atténuer l'impact sur les systèmes et programmes de protection sociale existants mesures de protection sociale NOUVELLES: par branche de protection sociale; par groupe cible spécifiquement vulnérable
4 À travers le dialogue national, élaborer une première définition/approche de la politique du socle de protection sociale spécifique au pays	<ul style="list-style-type: none"> Proposition de Socle de protection sociale répondant aux priorités du pays, avec programmation de sa mise en œuvre
5 Évaluer le coût de l'approche identifiée ainsi que des sources de financement potentiel susceptibles de garantir la viabilité financière à long terme	<ul style="list-style-type: none"> Données concernant la démographie, les besoins et les projections financières et budgétaires analyse du budget de la protection sociale analyse de la marge de manœuvre existante sur le plan budgétaire stratégies de financement (réaffectation des dépenses, amélioration de la collecte des recettes, gains d'efficacité, augmentations des taxes et contributions, prêts)
6 Réexamen de la proposition de socle de protection sociale à la lumière de l'étape 5	Retour à l'étape 4 ou passage à l'étape 7

Objectif	Résultats
7 Prise de décision politique	Conseils sur la détermination des orientations politiques, stratégies, plans, soutien à l'élaboration de la législation
8 Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Besoins en soutien technique et financier identifiés • soutien technique et financier fourni
9 Mécanisme de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et évaluation en place • mesure des progrès • actions de correction et/ou de réorientation

¹ Pour un message sur le Socle de protection sociale commun à toutes les institutions des Nations Unies, voir partie 4.2 (sensibilisation).

3.3. Outils disponibles

Les institutions des Nations Unies dont les activités touchent à la protection sociale ont mis au point toute une série d'outils et de méthodes conçus pour soutenir chaque étape du processus de développement ou d'amélioration du Socle de protection sociale dans les différents domaines de l'action politique. Plutôt que de développer de nouveaux outils, l'approche axée sur un socle de protection sociale souligne l'importance de l'adaptation des outils existants et, le cas échéant, de la mise à disposition de ces outils dans le contexte d'un pays donné. À plus long terme, le développement des capacités internes devant permettre aux pays d'utiliser ces outils indépendamment de toute assistance ou consultance extérieurs est d'une importance capitale. Le tableau de l'annexe VI présente une série d'exemples d'outils existants, suivant l'enchaînement des activités identifiées ci-dessus.

3. 4. Intégration de l'Initiative du socle de protection sociale dans les processus de planification au niveau national, régional et mondial

La crise économique et financière, la crise alimentaire et énergétique, ainsi que les défis et les risques posés par les cataclysmes naturels et le changement climatique ont montré clairement que des avancées durables dans le sens de la réduction de la pauvreté ne pourront être enregistrées que si un minimum de mesures de protection sociale sont mises en place dans les pays. Un socle de protection sociale a pour vocation de faire reculer la pauvreté, actuelle et future, dans les ménages et au niveau macro-économique, en agissant comme un stabilisateur économique et comme un facteur d'harmonisation des revenus et de la consommation des ménages. Compte tenu de l'importance de la protection sociale en période de prospérité comme en temps de crise, une telle initiative devrait être intégrée dans les structures existantes de coopération pour le développement, notamment dans le processus de planification et de formulation des stratégies au niveau national.

Au niveau national, les activités du socle de protection sociale prévues ne généreront pas des structures parallèles mais s'intégreront au contraire à l'ensemble des mécanismes opérant dans les pays, pesant en faveur d'une plus large prise en compte de la protection sociale dans l'échéancier de l'action politique et du développement. Ainsi, les activités relevant de l'initiative seront pleinement intégrées dans les processus de planification placés sous la maîtrise des pays et dans les cadres de planification en vigueur au niveau régional et des Nations Unies (CCS/PNUAD). Selon le contexte et selon la politique de protection sociale propre au pays, le socle de protection sociale devra être incorporé, par exemple, dans les Stratégies nationales de protection sociale, les Plans de développement national, les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ou les stratégies de croissance accélérée, l'initiative mondiale de partenariats pour la santé (« P4H »), etc.

Nombre de pays peuvent ne pas avoir encore adopté une stratégie et politique globale de protection sociale mais avoir élaboré des stratégies fragmentées dans l'un quelconque des domaines d'action suivant : santé, éducation, logement, alimentation, eau, assainissement, chômeurs, personnes âgées, personnes ayant un handicap, famille, femmes enceintes, enfants, personnes vivant avec le VIH/sida. Nombre de ces activités axées sur un socle de protection sociale sont étroitement liées à plusieurs secteurs : prévoyance sociale, santé, éducation, agriculture, etc. L'une des valeurs ajoutées du socle de protection sociale, c'est qu'il incite les pays à rassembler ces processus de planification de protection sociale disparates au sein d'un seul et unique plan cadre de planification du développement. Un tel regroupement facilite la définition des priorités/des échéanciers de l'introduction/des réformes et du financement des politiques de protection sociale et permet aux gouvernements d'explorer les synergies entre les différents secteurs, contribuant ainsi à consolider l'indispensable consensus de la société en faveur de ces politiques. Au niveau national, les plans cadres axés sur un socle de protection sociale revêtiront donc des formes et des échelles différentes, en fonction des plans cadres de planification nationale du développement qui sont en place et des besoins prioritaires auxquels il faut répondre. Les résultats différeront entre eux, mais le processus d'élaboration du plan cadre pour un socle de protection sociale devra toujours être consultatif, intégrateur et participatif, associant des représentants du gouvernement émanant des ministères compétents, des Nations Unies, des partenaires sociaux, des parlementaires et de la société civile.

L'intégration de l'Initiative pour un socle de protection sociale dans les processus nationaux de planification du développement garantira que les activités de suivi et d'évaluation prévues dans ce cadre éviteront toute duplication des efforts, par exemple pour la collecte de données, l'analyse socio-économique, etc. Cela permettra d'éviter de prélever sur les ressources et les moyens en personnel des autres systèmes nationaux de suivi et d'évaluation. L'intégration du socle de protection sociale dans les discussions relatives au développement de plus large envergure contribuera également à mettre en lumière les questions de financement et les arbitrages financiers inhérents à la mise en œuvre d'une série d'activités plutôt que d'une autre.

L'Initiative pour un socle de protection sociale souligne explicitement que les décisions concernant les arbitrages, la conception et la mise en œuvre des activités prévues à ce titre appartiennent seulement et uniquement au gouvernement. Il s'agit de fournir, sur demande, des outils utiles pour aider les gouvernements à développer leurs capacités de définir rationnellement leurs priorités et de décider de l'ordre de déroulement des activités de protection sociale.

L'initiative tiendra également compte des plans cadres d'action politique existant au niveau mondial et régional, tels que le Cadre de politique sociale de la Commission de l'UA, la Déclaration de principe de l'OCDE sur le rôle de l'emploi et de la protection sociale (Réseau du comité d'aide au développement sur la réduction de la pauvreté (DAC/POVNET), le Pacte mondial pour l'emploi (OIT), le mouvement mondial de l'Éducation pour tous (UNESCO), les initiatives de partenariat pour la santé P4H¹², le

¹² S'agissant de la protection sociale de la santé, par exemple des initiatives de partenariat pour la santé (P4H) l'Initiative sera centrée sur la coopération entre les organisations internationales et les donateurs pour l'amélioration des systèmes de santé par des activités déployées au niveau du pays qui pourraient jouer un rôle déterminant dans l'instauration du socle de protection sociale. Les partenariats P4H associent l'OIT, l'OMS, la Banque mondiale, l'Allemagne et la France. Les partenariats P4H ont pour but d'aider les systèmes de santé à conceptualiser et développer des stratégies de protection de la santé privilégiant l'équité, l'efficacité et l'intégration sociale tout en restant viables à long terme et conformes aux systèmes nationaux.

Programme hydrologique international (PHI), l'Equipe de travail interinstitutions (IATT) et le Forum mondial des partenaires sur les enfants et le VIH/sida, et le Mécanisme africain d'évaluation entre pairs (MAEP).

Là où l'initiative aura été identifiée comme une priorité de développement nationale, les institutions techniques au niveau des Nations Unies intégreront le concept de socle de protection sociale dans les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et dans les plans-cadres de planification régionale et nationale respectifs des différentes institutions, tels que les programmes par pays de promotion du travail décent, les documents cadres de partenariat, les Stratégies de coopération avec les pays, les stratégies de gestion des transformations sociales, les traités et accords régionaux, etc.

De la même manière, les équipes de travail chargées du socle de protection sociale au niveau national ne seront pas des structures supplémentaires ou parallèles de mise en œuvre mais seront élaborées à partir des structures déjà en place, là où il en existe, comme par exemple les SWAP pour la Protection sociale ou les Groupes de coordination du secteur de la Protection sociale.

3. 5. Un plan cadre de mise en œuvre indicatif

Le schéma de mise en œuvre lui-même sera différent d'un pays à l'autre, en fonction des besoins locaux et aussi des disponibilités en compétences locales. Les coordonnateurs résidents des Nations Unies seront responsables du lancement d'un groupe de travail chargé du socle de protection sociale lorsque les gouvernements auront demandé l'assistance du système des Nations Unies pour l'élaboration de plans nationaux pour un socle de protection sociale¹³. Dans les pays où il existe déjà un groupe de travail chargé du socle de protection sociale, le coordonnateur résident des Nations Unies doit préconiser que le groupe poursuive l'approche pour un socle de développement et qu'il intègre au groupe de travail national du socle de protection sociale dans le groupe existant. Le groupe de travail du socle de protection sociale organisé par les coordonnateurs résidents des Nations Unies tirera le meilleur parti possible des compétences du personnel local Nations Unies et des organismes gouvernementaux. Lorsque les compétences critiques feront défaut dans un pays, des compétences complémentaires pourront être mobilisées avec l'aide des membres du Réseau consultatif technique. Pour l'heure, ce réseau consiste en spécialistes des Nations Unies ayant participé à la réunion interinstitutions de Turin (voir la liste des institutions participantes à l'annexe VIII).

Les institutions coopérantes des Nations Unies et de Bretton Woods fourniront un soutien à travers les compétences internationales disponibles au niveau du pays ou à travers le Réseau consultatif technique mondial, qui fournira un soutien aux groupes de travail nationaux notamment ce qui concerne :

- l'adaptation des outils techniques génériques nécessaires au niveau du pays pour l'évaluation des besoins nationaux, les cadres généraux démographiques et macro-économiques et le bilan des performances des services et des transferts dans les différents domaines de l'Initiative en faveur d'un socle de protection sociale ;

¹³ Une initiative pour un socle de protection sociale doit éviter toute duplication des plans de secteur (pour l'éducation ou pour la santé). Elle a au contraire pour philosophie de développer une démarche rationnelle, holistique, multisectorielle de tous les éléments de la politique de protection sociale, permettant ainsi d'identifier les priorités, les synergies et les possibilités de gains d'efficacité et de développer une vision à long terme des modalités possibles d'élévation graduelle des niveaux de couverture de la population et des prestations.

- l'assistance pour la mise en oeuvre du socle par les pays, incluant la formation sur le tas des spécialistes locaux et internationaux ;
- l'assistance aux bureaux pays des Nations Unies pour le recrutement et la formation de spécialistes techniques et de candidats nationaux qui, tout en ayant un profil technique, ont besoin d'un minimum de requalification pour être opérationnels dans un environnement de protection sociale ;
- l'assistance technique et de développement des capacités aux groupes de travail nationaux chargés du socle ;
- des systèmes de contrôle par les pairs afin de garantir des conseils de haute qualité sur une échelle nationale.

Le tableau 3 ci-après donne un aperçu général des compétences de toutes les institutions coopérantes des Nations Unies et de Bretton Woods dans le cadre du socle de protection sociale, dont les pays pourront s'en servir lors des processus de mise en œuvre. Les annexes V et VI donnent un aperçu plus détaillé des instruments de politique et des outils techniques se rapportant à chacun des domaines thématiques de l'Initiative et aux compétences correspondantes des institutions des Nations Unies. Le but de ces tableaux, c'est que tous les interlocuteurs aient connaissance de l'ensemble des outils et des compétences que les institutions des Nations Unies mettent à leur portée pour l'évaluation technique du processus de mise en œuvre de l'initiative pour un socle de protection sociale.

Tableau 3. Compétences techniques et opérationnelles des institutions des Nations Unies et de Bretton Woods coopérantes dans le cadre du socle de protection sociale

Moyens de garantir l'offre d'un niveau essentiel de :	Services de santé	Eau et assainissement Logement	Éducation	Alimentation	Services sociaux autres, tels que définis par les priorités nationales (y compris l'information indispensable à la protection de la vie humaine et des biens)
Droits et transferts propres à garantir une demande effective de la part des :					
Enfants et jeunes	OMS, UNICEF, OIT, ONUSIDA, FNUAP, Banque mondiale, PAM, PNUD, DAES/ONU	ONU-Habitat, UNICEF, OIT, Banque mondiale, PNUD, DAES/ONU	UNESCO, UNICEF, OIT, Banque mondiale, PNUD, PAM, FAO, DAES/ONU	PAM, FAO, OIT, UNICEF, Banque mondiale, PNUD, DAES/ONU	UNICEF, Banque mondiale, OIT, PNUD, DAES/ONU, OMM
Personnes en âge de travailler et ayant un revenu du travail insuffisant	OMS, OIT, Banque mondiale, FNUAP, ONUSIDA, PAM, PNUD, DAES/ONU	ONU-Habitat, OIT, Banque mondiale, PNUD, DAES/ONU	n.d.	PAM, FAO, OIT, Banque mondiale, PNUD, DAES/ONU	Banque mondiale, OIT, FNUAP, PNUD, DAES/ONU, OMM
Personnes âgées	OMS, OIT, Banque mondiale, PAM, ONUSIDA, PNUD, DAES/ONU	ONU-Habitat, OIT, Banque mondiale, PNUD, DAES/ONU	n.d.	PAM, FAO, OIT, Banque mondiale, PNUD, DAES/ONU	Banque mondiale, OIT, PNUD, DAES/ONU, OMM

Le coordonnateur résident des Nations Unies devra veiller à ce que l'initiative soit intégrée dans le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) lorsque cela coïncidera avec les besoins et les priorités nationales de développement. Il préconisera également que le concept soit inclus dans les plans cadres de planification régionale et nationale, de P4H et autres plans cadres. Le processus du PNUAD ayant cours d'ores et déjà dans 30 pays, la voie se trouve donc toute tracée pour une diffusion rapide du concept. Là où ces plans cadres font défaut, l'Initiative pour un socle de protection sociale constituera une plateforme propice au dialogue et au lancement d'initiatives de protection sociale.

3. 6. Financement

Les besoins des activités par pays en financement seront modestes au cours de la phase d'évaluation technique et de planification, puis ils augmenteront continuellement au cours de la phase de développement des capacités et de lancement. C'est au gouvernement qu'il appartiendra de déterminer les sources de financement et d'effectuer les arbitrages éventuels entre demandes concurrentes. Lorsque les gouvernements ont des capacités techniques limitées pour évaluer la faisabilité d'un financement durable, l'Initiative pourra fournir une assistance technique également pour déterminer la marge de manœuvre disponible pour un financement durable des politiques axées sur un socle de protection sociale.

À la requête du gouvernement, le groupe de travail chargé du socle dans le pays pourra contribuer à l'identification et à l'examen des sources de financement avec le ministère des finances et les donateurs concernés, dont le soutien sera la clé et la condition de la mise en place du socle de protection sociale en particulier dans les pays les plus pauvres. La levée de fonds pour couvrir les coûts de consultance technique des approches nationales de socle de protection sociale sera la responsabilité première et principale des équipes pays des Nations Unies.

On prévoit également que les pays qui sont déjà avancés dans la mise en œuvre d'un socle de protection sociale au niveau national contribueront au développement d'approches axées sur un socle de protection sociale dans des pays partenaires en fournissant du savoir-faire et du personnel de consultance dans le cadre d'une collaboration (horizontale) "Sud-Sud". C'est déjà le cas avec, par exemple, le Brésil, l'Afrique du Sud ou l'Inde.

4. Activités au niveau mondial

Les activités du Réseau consultatif technique mondial qui doivent être menées à bien à court et moyen terme sont les suivantes :

- 1) gestion des connaissances ;
- 2) plaidoyer conjoint ;
- 3) développement des capacités pour les planificateurs nationaux ;
- 4) suivi, évaluation et rapports.

Si un financement extérieur peut être obtenu, le réseau organisera au moins deux ateliers d'orientation supplémentaires au niveau mondial au cours de l'année 2010 pour observer les progrès des activités au niveau mondial et national.

4. 1. Partage de l'information et gestion des connaissances

La stratégie de gestion des connaissances repose sur les publications, les outils, les compétences et les données existantes utiles pour l'élaboration du socle de protection sociale¹⁴. Les institutions et les partenaires au développement qui coopèrent dans le socle de protection sociale conviennent que ce qui est fondamentalement nécessaire pour la gestion des connaissances, c'est l'amélioration du partage de l'information sur les richesses de l'expérience acquise, de même que sur les futures publications ou les activités à venir, plutôt que la production de nouveaux rapports. Cependant, l'offre d'information et de données appropriées variera considérablement d'un pays à l'autre, si bien que de nouvelles recherches visant à combler des déficits spécifiques de la connaissance ou des besoins en données pourront être nécessaires en fonction du contexte.

Au niveau interne, l'amélioration de la gestion des connaissances et du partage de l'information sur la protection sociale permettra à l'ensemble du système des Nations Unies d'améliorer la coordination et la collaboration de manière à mieux assister les États membres dans le domaine de la protection sociale d'une manière cohérente, efficace et efficiente. Au niveau externe, un meilleur partage de l'information sur les expériences dans le domaine de la protection sociale évitera une duplication des efforts et améliorera l'accès des acteurs de la société civile, des gouvernements, de la communauté du développement, des partenaires sociaux et du grand public à l'information pertinente relative à la protection sociale.

Par conséquent, toutes les institutions coopérantes conviennent de partager l'information relative à leurs activités liées à la protection sociale, notamment en ce qui concerne :

- les activités concernant l'éducation, la formation professionnelle et le développement des capacités ;
- les conférences au niveau national, régional et mondial pour un partage des données d'expérience et une mise en commun des connaissances sans considération de frontières ;
- les outils, manuels et directives ;
- les sites Web, plateformes ou liens Internet;
- les bases de données/statistiques ;
- les publications, les aide-mémoire et notes d'information, les études de cas de pays, les recueils de meilleures pratiques, concernant notamment l'évaluation des systèmes de protection sociale existants au niveau d'un pays.

Chaque institution collaboratrice s'engage à rendre ces informations constamment disponibles par l'un au moins des canaux suivants :

- la liste de publipostage de l'Initiative du socle ;
- une page Web consacrée au socle dans son propre site Internet ;

¹⁴ Par exemple, UNU/WIDER, l'Institut Mondial pour la Recherche sur l'Economie du Développement lance actuellement un programme d'analyse économique de la programmation de la protection sociale dont le rendu est prévu courant 2010.

-
- la plateforme GESS, dans sa section consacrée au socle de protection sociale, accessible par l'adresse suivante :

<http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess/ShowTheme.do?tid=1321>

La plateforme Internet GESS (sigle correspondant à : « Global Extension of Social Security », i.e. : Extension de la Sécurité sociale dans le monde) proposera plusieurs parties sur le Socle de protection sociale, notamment une base de données sur les pays, un calendrier de formation pouvant être mis à jour, un espace d'échanges de pays à pays, les grands points de l'actualité et des forums de discussion.

Une personne ressource a été désignée à New York et une autre à Genève pour animer et faciliter le partage de l'information entre tous les partenaires coopérants des Nations Unies¹⁵. Les points focaux du socle de protection sociale dans chacune des institutions des Nations Unies seront chargées de promouvoir et partager l'information au niveau interne dans leurs organisations respectives et d'établir la liaison avec les deux personnes ressource. L'information sur les activités de mise en œuvre du socle de protection sociale sera également partagée avec l'ensemble des organismes régionaux, des pays participants, des institutions coopérantes, des partenaires au développement et du grand public.

4. 2. Plaidoyer

La promotion conjointe du concept de socle de protection sociale requiert l'adoption d'un message commun à travers toutes les institutions des Nations Unies. Ce message devrait être : le concept de socle de protection sociale n'est pas simplement une réponse circonstanciée, à court terme, aux conséquences de la crise ; elle est aussi la base d'une stratégie à long terme de promotion du développement, de réduction de la vulnérabilité et de préparation des pays aux chocs à venir par l'instauration de droits minimums garantis de protection sociale inscrits dans le cadre de la loi. Là où ils existent, dans beaucoup de pays, les systèmes de protection sociale ont agi, au cours de la crise actuelle, comme des stabilisateurs automatiques, préservant l'acquis du développement social et atténuant l'impact de la crise. La crise est une fenêtre d'opportunité pour un renforcement et une expansion des mesures de protection sociale en tant que dispositif anticyclique devant permettre de faire face à la crise actuelle et aux crises futures¹⁶.

Une stratégie conjointe de promotion d'un socle de protection sociale à travers l'ensemble des institutions coopérantes des Nations Unies contribuera à mettre sur le devant de la scène internationale les éléments de fait disponibles concernant l'impact sur le plan humain et social de la crise économique et financière mondiale pour les catégories les plus

¹⁵ Pour l'heure, ces personnes peuvent être contactées aux adresses suivantes : wodsak@ilo.org à Genève, et : cattaert@ilo.org à New York

¹⁶ À l'occasion de la crise actuelle, les facteurs de stabilisation automatique (là où ils existent et où ils ont pu fonctionner) ont démontré clairement qu'ils contribuent à amortir une récession économique, par exemple en aidant à préserver la demande globale à travers un soutien du revenu en cas de chômage). Cela fait partie du rôle "économique" des systèmes de protection sociale, et cela tend à rendre le concept plus acceptable à ceux qui ont tendance à en voir avant tout les coûts et beaucoup moins les bienfaits, et cela facilite en outre la consolidation du consensus qui sera nécessaire lorsqu'il s'agira de se décider pour des compromis pénibles, notamment lorsque les réaffectations de dépenses deviennent inévitables. Assurément, le rôle économique du dispositif va bien au-delà de la simple nécessité de soutenir la demande globale : il recouvre des arguments tels que, par exemple, la préservation des ressources humaines et d'autres atouts vitaux (cohésion sociale) indispensables pour une reprise rapide et une croissance économique robuste à plus long terme.

vulnérables et fera ainsi la démonstration de la nécessité de dégager des ressources au niveau national et international pour faciliter la mise en œuvre des différents éléments du Socle de protection sociale. Dans ce contexte, le niveau national revêt une importance particulière. S'il est possible de dégager les fonds destinés à l'assistance technique en matière de conception de systèmes, de processus de réforme, de coûts de démarrage et de mise en œuvre à un niveau international, pour le financement d'approches axées sur un socle de protection sociale, au niveau d'un pays, il faut suivre une stratégie budgétaire qui doit être élaborée au niveau national pour analyser la disponibilité interne de fonds à cette fin.

Les activités de plaidoyer en faveur d'un socle de protection sociale devraient s'appuyer sur le GIVAS (projet des Nations Unies relatif à la création d'un système d'alerte mondiale sur les vulnérabilités) — et éventuellement s'y intégrer, afin de veiller plus attentivement à l'apparition et à l'aggravation dramatique de facteurs de vulnérabilité sur le terrain, en fournissant des informations pertinentes en temps utile. Le GIVAS contribuera à raccourcir le temps de décalage entre le moment où une crise mondiale frappe des populations vulnérables et le moment où l'information parvient aux décideurs par les canaux statistiques officiels, ce qui garantira des réponses moins tardives et plus appropriées.

La stratégie conjointe de plaidoyer inclura :

- la préparation de *supports promotionnels* (une note de synthèse sur l'Initiative en faveur d'un socle de protection sociale intitulée : « l'Initiative en faveur d'un socle de protection sociale : produire une réponse commune au niveau des pays », une vidéo et d'autres supports de communication) ;
- la *sensibilisation des acteurs* à l'initiative, au sein des institutions des Nations Unies, des gouvernements nationaux, des organismes de coopération bilatérale, des institutions de sécurité sociale, des partenaires sociaux, des ONG nationales et internationales, des organismes donateurs, etc. ;
- des efforts spéciaux de plaidoyer destinés à rallier leur soutien, en ce qui concerne l'établissement des priorités dans les *sources de financement extérieures* nécessaires pour les pays dans lesquels l'initiative sera déployée et où les besoins sont les plus marqués ;
- la mise à profit de la manifestation annuelle *Show and Tell event* pour les organismes internationaux dont l'intérêt touche à la protection sociale, de manière à partager les activités de coopération technique en matière de protection sociale et l'impact de ces activités sur le développement avec les organismes donateurs et des banques de développement ;
- une collaboration étroite avec le *Réseau (POVNET)* du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE sur la réduction de la pauvreté pour la concrétisation de la Déclaration de principe sur l'emploi et la protection sociale ;
- la promotion du socle de protection sociale dans les instances intergouvernementales, notamment à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et dans ses commissions, ainsi que dans le cadre des conférences, réunions ou réseaux nationaux et internationaux de tous niveaux, par exemple dans le contexte du Programme de l'UNESCO pour la Gestion des Transformations sociales (MOST), dans le cadre duquel l'UNESCO organisera, probablement en mars 2010 au Burkina Faso, des forums régionaux et sous régionaux des titulaires des ministères responsables du développement social pour la région couverte par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEEAO) (à suivre...).

Les autres éléments peuvent être regroupés comme illustré au tableau 4 ci-dessous.

Table 4. Exemples d'activités de plaidoyer à mener par le système des Nations Unies

	Activité	Acteur
Plaidoyer au niveau mondial et régional	Renforcer le plaidoyer à l'intérieur du système des Nations Unies	Points focaux au sein du Réseau consultatif technique mondial du socle de protection sociale
	Identifier certains exemples de succès et mobiliser ceux qui en sont à l'origine (comme le président du Brésil) pour la promotion	OIT
	Élaborer « l'argument de l'investissement » pour l'Initiative du socle de protection sociale et l'utiliser pour la promotion	OIT ou DAES/ONU Participation de la Banque mondiale, du FMI et de l'UN/WIDER, l'Institut Mondial pour la Recherche sur l'Economie du Développement
	Faire le plaidoyer dans l'ensemble des organismes des Nations Unies: 1) fournir des intrants pour le deuxième comité 2) créer des opportunités de présentation de l'Initiative à l'occasion de conférences (par exemple, la conférence de bilan de l'AG des Nations Unies sur les ODM, en septembre 2010) 3) faire de la promotion par d'autres instances, par exemple le groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous Etendre aux donateurs, aux ONG	DAES/ONU Réseaux régionaux pour la protection sociale, par exemple réseau interaméricain pour la protection sociale (IASPN) Bureau des institutions collaboratrices à New York GIVAS Réseaux de savoir existants (par exemple. IPC-IG, ODMNet, PRNet) Utiliser le DAC POVNET de l'OCDE P4H Forum en ligne Plateforme africaine des organisations de la société civile pour la protection sociale
	Promouvoir la transparence de l'information concernant les dépenses sociales	Équipe pays des Nations Unies Groupe de travail régional interinstitutions des Nations Unies
Rencontres régionales et sous régionales des ministres chargés du développement social à l'initiative du réseau MOST (par exemple, déclaration de Quito adoptée par le VIème forum pour l'Amérique latine)	UNESCO Forum des Ministres au Burkina (à préciser...) 2010	
Plaidoyer au niveau du pays	Point d'entrée : l'équipe pays des Nations Unies, pour intégrer l'initiative dans : 1) UNDAF (urgent pour UNDAF 2009) 2) Stratégies de croissance accélérée et de développement durable Encourager la promotion Sud-Sud (peut inclure de l'assistance technique)	Équipe pays des Nations Unies Associer les ministères, les partenaires et les ONG clé Coopération Brésil et OIT/PNUD à Brasilia, Programme d'apprentissages et d'échanges Sud-Sud du PNUD/IPC-IG PNUD en Inde
	Intégrer le socle de protection sociale dans la formation dispensée par l'Ecole des cadres des Nations Unies (UNSSC) pour les équipes pays des Nations Unies	Ecole des cadres des Nations Unies (UNSSC)
	Inscrire la protection sociale au cœur des politiques, des plans et des budgets concernant l'éducation, la santé, l'enfant, l'environnement, la nutrition, le logement, l'eau, les handicaps, les politiques du marché du travail	Institutions des Nations Unies
	Intégrer le socle de protection sociale dans un programme d'enseignement scolaire national : par exemple en Uruguay, en Argentine, ...	UNESCO
	Faire le lien entre la promotion des agences bilatérales et celle de leurs partenaires nationaux	Organismes bilatéraux
	Renforcer les capacités de collecte de recettes budgétaires au	ONU-Habitat

4. 3. Développement des capacités, formation, éducation

Le développement des capacités, la formation et l'éducation ont pour but de faciliter la définition et la mise en œuvre qui s'en suit d'une politique durable axée sur un socle de protection sociale au niveau national et au niveau des communautés. Le développement des capacités, dans un sens holistique, est déterminant parce que les systèmes de protection sociale sont fragiles sur les plans des grandes orientations, de la mission, de la coordination, des ressources humaines, de l'administration et du financement. Les activités d'éducation, formation et développement des capacités feront appel à tout un éventail de méthodologies diverses, notamment à l'apprentissage Sud-Sud, à la formation triangulaire, à l'apprentissage en ligne/à distance, etc. Les capacités des planificateurs nationaux en matière de protection sociale devront être consolidées aussi rapidement que possible, et l'éducation et la formation dans ce domaine devront également se poursuivre à moyen et long terme.

Ces activités devront être compatibles avec les différents niveaux et domaines de travail de ceux qui mettront en œuvre les grandes orientations du socle de protection sociale, notamment les hauts fonctionnaires et les parlementaires, diverses catégories de spécialistes et d'administrateurs ainsi que les partenaires sociaux et les autres parties prenantes.

À court terme, les activités suivantes devront être envisagées :

- Le Centre international de formation de l'OIT, à Turin, organisera des cours spéciaux sur le socle de protection sociale en anglais et en espagnol dans le courant de 2009 et en français au début de 2010. L'OIT se réjouit d'ores et déjà à la perspective de voir toutes les autres institutions des Nations Unies s'associer à la planification et contribuer au contenu de ces cours. La formation doit être intersectorielle.
- Le réseau POVNET de l'OCDE a une équipe spéciale dont la mission est d'organiser le développement des capacités, la formation et la mise à l'épreuve sur le terrain de l'éventail des recommandations¹⁷ élaborées par le POVNET au cours des deux dernières années. Il serait bénéfique pour les institutions des Nations Unies de coordonner ces opérations de développement des capacités et d'épreuve de terrain à la lumière des activités prévues au titre du socle de protection sociale.
- La commission des manifestations parallèles sur le développement social capte beaucoup d'intérêt. Elle peut servir à partager l'information et à recueillir de l'information en retour venant des divers gouvernements et autres partenaires.
- L'Institut de la Banque mondiale a administré un programme d'apprentissage de la gestion des risques sociaux en Afrique au cours des années 2002 - 2007. Ce programme pourrait être relancé, en le recentrant sur le socle de protection sociale.
- Pour les Amériques, la Banque de développement interaméricaine a manifesté son intérêt pour l'organisation d'une formation dans le domaine de la sécurité sociale. Le

¹⁷ Les recommandations du POVNET pour une croissance pro-pauvres

séminaire ibero-américain des institutions de sécurité sociale s'est également engagé à soutenir la formation pour le socle de protection sociale.

- Un module sur le socle de protection sociale sera mis au point en concertation avec l'Ecole des cadres des Nations Unies (UNSSC).
- Une formation sera dispensée par des institutions telles qu'IDS Sussex, l'*Institut de recherche* empirique en *économie politique* (IREEP), l'université de Maastricht.
- Le contact entre diverses activités de développement des capacités et les homologues nationaux sera facilité par les organismes bilatéraux.
- Les activités d'éducation, formation et développement des capacités en lien avec le socle de protection sociale de toutes les institutions des Nations Unies et des partenaires au développement seront annoncées dans la section de la plateforme GESS consacrée à la formation :

<http://www.ilo.org/gimi/gess/ShowNewssPublish.do?aid=2&begin=1&end=10&typeId=112>

À long terme :

À long terme, l'élaboration d'une stratégie de développement des capacités nationales de protection sociale (sur la base des évaluations et des plans de développement des capacités) sera un facteur clé. Il s'agit là de quelque chose d'essentiel si l'on veut que des systèmes viables de protection sociale institutionnalisés voient le jour dans les pays en développement. Les institutions des Nations Unies et les partenaires au développement engagés dans le socle de protection sociale devront assurer un développement soutenu des capacités pour les ministères en charge de la prévoyance sociale, qui sont souvent négligés dans le cadre du financement international du développement alors qu'ils sont d'une importance critique pour parvenir à toucher les groupes les plus vulnérables. Avec la possible augmentation du financement mondial en faveur de la protection sociale, il existe une fenêtre d'opportunité pour injecter de l'assistance financière et technique dans ce domaine particulièrement important.

- Le Centre international de formation de l'OIT à Turin et le Département SEC/SOC de l'OIT poursuivront les cours sur le socle de protection sociale et procéderont à un recentrage de tous les cours relatifs à la protection sociale sur la question du socle.
- Chaque organisme devra procéder à un inventaire de ses méthodes et outils de formation et évaluer dans quelle mesure ils peuvent s'adapter au développement des capacités et à la formation axés sur le socle.
- Il faudra procéder à un inventaire des méthodes et outils de formation utilisés au niveau du pays, que ce soit par nos propres organismes, par d'autres institutions des Nations Unies ayant une présence plus marquée dans le pays ou encore par d'autres organismes (éventuellement n'appartenant pas au système des Nations Unies).
- Il faudra mettre au point et adapter aux différentes audiences toute une série d'éléments de formation : des versions plus légères pour les hauts dirigeants et le grand public et des versions plus techniques et plus détaillées pour les professionnels de grade intermédiaire.

4. 4. Suivi et évaluation

Parallèlement à la recherche générique, continue et sur le long terme consacrée aux différents aspects de la protection sociale, l'impact de cette dernière sur le développement économique et social et son importance dans le contexte des crises actuelles, les Nations Unies mettent au point actuellement un système d'alerte mondiale sur les vulnérabilités (le GIVAS). Le GIVAS combinera des indicateurs « à hautes et basses fréquences » procurant une évaluation « en temps réel » de la situation des pays ou des populations. L'Initiative du socle de protection sociale devra s'articuler avec les efforts déployés actuellement et contribuer le cas échéant à l'identification des déficits des connaissances nécessaires pour le socle de protection sociale.

Les évaluations et les activités de rapport au niveau mondial ne pourront être entreprises que si les institutions chefs de file obtiennent un financement supplémentaire.

Les mesures décisives convergeant vers un système de suivi et évaluation du socle de protection sociale sont :

- 1) la compilation d'un inventaire des bases de données existantes ; la création/l'expansion d'un inventaire des programmes existants (institutions et pays) ; le lancement/l'expansion/la coordination d'opérations de cartographie et d'identification des vulnérabilités et de la pauvreté ;
- 2) l'étude des moyens de suivi spécifiques des initiatives engagées (ou coordonnées) dans le contexte de l'Initiative pour un socle de protection sociale par les équipes pays des Nations Unies ; la question des indicateurs à mettre au point doit être réglée ;
- 3) une attention particulière au suivi effectué par le gouvernement au niveau national ; le renforcement des capacités nationales de suivi au moyen de services de consultance technique ; faire le lien avec les activités en cours et reconnaître les besoins de financement supplémentaire ; les ministères des finances devraient être incités à détacher un économiste auprès du groupe de travail national responsable du socle pour les activités de suivi et d'évaluation ainsi que pour l'analyse des coûts/avantage et de la marge d'action budgétaire ; il conviendrait d'étudier la possibilité de s'accorder sur un ensemble d'indicateurs standards ;
- 4) le développement d'un cadre d'évaluation robuste, incluant l'évaluation d'impact, qui puisse être utilisé au niveau du pays de manière à tirer les enseignements utiles en vue d'un réglage fin de la conception de programmes et de l'obtention d'éléments de faits sur l'impact et sur le rapport coût/efficacité, éléments qui sont indispensables pour construire un soutien politique et garantir les affectations budgétaires nécessaires à une amélioration au niveau national.

Annexe I

Communiqué publié par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination le 5 avril 2009

Nous, chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, nous réunissons alors que sévit la pire crise économique et financière que le monde ait connue depuis la grande dépression des années 30. Cette crise, qui a commencé par l'effondrement du marché américain des prêts hypothécaires à risque, s'est rapidement propagée aux marchés financiers internationaux, portant un coup à l'économie réelle, minant la confiance des consommateurs et des entreprises, et accentuant le fléchissement de la demande. Le commerce mondial est en recul et le cours des produits de base a chuté. La crise mondiale, à la fois financière, économique et sociale, est d'autant plus grave qu'une crise alimentaire et une crise énergétique avaient déjà frappé quand elle s'est déclenchée. Les moyens de subsistance des familles rurales et urbaines pauvres diminuent rapidement. Le taux de chômage augmente partout à un rythme alarmant. La crise touchera le monde entier, mais ses effets sur les pays les plus pauvres seront nettement plus graves. Les changements climatiques de plus en plus rapides présentent des risques sans précédent et imposent une transformation des modes de production et de consommation. Nous devons impérativement profiter de cette crise pour nous engager sur la voie de la durabilité.

Nous nous félicitons que, lors de leur dernier sommet, les pays du Groupe des Vingt aient pris des décisions historiques et se soient engagés à dégager un montant supplémentaire de 1,1 billion de dollars pour faire face à la crise. Il importe au plus haut point de relancer l'économie à l'échelle mondiale, de renforcer la réglementation financière et les mécanismes de contrôle pour éviter qu'une crise de ce type se reproduise et de mettre en place des politiques coordonnées pour optimiser, au niveau international, l'utilisation des ressources dégagées pour la relance de l'économie. Nous constatons avec satisfaction que le G-20 a insisté sur la nécessité d'aider les pays en développement à continuer d'ouvrir leurs marchés et de financer l'aide au commerce. Toutefois, il faut également engager des ressources supplémentaires afin d'aider les plus pauvres, tout en évitant de relancer un cycle d'endettement intolérable.

Les effets sociaux de la crise, déjà inquiétants, pourraient s'aggraver. Si l'on n'intervient pas très rapidement, la crise risque d'avoir des conséquences effroyables pour les plus vulnérables et les sans-voix et d'accroître l'insécurité sociale et les déplacements de population. Il y va de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La pauvreté et la faim regagnent du terrain dans les pays en développement. En 2006, 850 millions de personnes souffraient de la faim. En 2009, elles seront environ un milliard. Dans de nombreux pays, la classe moyenne s'affaiblit. Les groupes vulnérables – à savoir les enfants, les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les migrants et les handicapés – sont les plus touchés.

Même avant que la crise financière n'éclate, les plus démunis avaient déjà de graves problèmes d'alimentation, d'éducation, de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de logement et de qualité de vie. Pauvreté et dénuement sont le lot de trop de gens.

Le système multilatéral doit déployer toutes ses ressources et tous ses moyens pour réagir rapidement et efficacement à la crise, tout en défendant les principes, les valeurs et les buts auxquels la communauté internationale a souscrit. Il faut défendre les économies et les

sociétés ouvertes pour éviter le retour à des politiques de repli, au protectionnisme et à la xénophobie. Les droits de l'homme, la démocratie, la justice sociale et la paix doivent être préservés.

Le Conseil des chefs de secrétariat souligne qu'il serait risqué de réduire maintenant l'aide au développement et que tout doit être fait pour éviter que la crise économique mondiale ne dégénère, ce qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire et en ce qui concerne la sécurité. Le Conseil rappelle que les promesses d'augmentation de l'aide publique au développement doivent être tenues et que les donateurs devront donc verser 300 milliards de dollars au moins au cours des deux prochaines années.

Il est impératif de coordonner les politiques internationales. La crise étant multidimensionnelle, la cohérence des politiques doit être assurée à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Comme elle ne touche pas tous les pays de la même manière, les mesures doivent être adaptées aux priorités nationales. Nous exhortons les parties prenantes à miser sur la dynamique actuelle de coopération multilatérale renforcée pour œuvrer à la création d'un régime de gouvernance mondiale qui donne une place à tous.

Il faut renforcer la capacité des gouvernements de concevoir, financer et mettre en œuvre les politiques voulues et de les coordonner avec celles de leurs partenaires internationaux. Le système multilatéral a un rôle central à jouer dans l'élaboration d'un programme mondial cohérent propre à enrayer la crise et doit également contribuer à sa mise en œuvre au niveau des pays. À ce niveau, les représentants de l'Organisation des Nations Unies, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale doivent se coordonner et se compléter.

Nous, chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, sommes fermement décidés à prendre d'urgence des mesures et résolues. Compte tenu du caractère multiforme de la crise et de nos missions et responsabilités collectives, nous avons retenu neuf initiatives conjointes. Notre action commune a pour objet d'aider les pays et la communauté internationale à faire face à la crise, accélérer la reprise et faire de la mondialisation un phénomène équitable et sans exclusive qui permette à tous d'accéder à un développement économique, social et environnemental durable tout en sachant que des changements profonds sont nécessaires.

1. **Fonds supplémentaires pour les plus vulnérables** : préconiser et élaborer un mécanisme conjoint par lequel la Banque mondiale et le système des Nations Unies trouveraient et dégageraient des fonds supplémentaires, notamment par l'entremise du Fonds d'aide aux pays vulnérables proposé par la Banque mondiale;
2. **Sécurité alimentaire** : renforcer les programmes destinés à nourrir ceux qui ont faim et apporter un appui accru aux agriculteurs des pays en développement;
3. **Commerce** : lutter contre le protectionnisme, notamment en menant à bien les négociations du cycle de Doha, et renforcer les initiatives d'aide et de financement pour le commerce;
4. **Initiative pour une économie verte** : promouvoir les investissements propices à l'écovabilité et les modes de fonctionnement qui ne favorisent pas les changements climatiques;
5. **Pacte mondial pour l'emploi** : stimuler l'emploi, la production, l'investissement et la demande globale et promouvoir un travail décent pour tous;

-
6. **Niveau minimum de protection sociale** : assurer l'accès aux services sociaux de base, et au logement, ainsi que l'autonomisation et la protection des personnes pauvres et vulnérables;
 7. **Stabilité des conditions de sécurité et de la situation humanitaire et sociale** : prendre des mesures d'urgence pour protéger les gens et les moyens de subsistance, répondre aux besoins alimentaires et humanitaires, protéger les déplacés et consolider la sécurité et la stabilité sociale;
 8. **Technologie et innovation** : développer l'infrastructure technologique pour favoriser l'innovation et promouvoir l'accès aux nouvelles technologies;
 9. **Suivi et analyse** :
 - Renforcer la surveillance macroéconomique et financière et mettre en œuvre un système efficace d'alerte rapide dans le domaine économique;
 - Mettre en place d'urgence, à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies, un mécanisme de suivi et d'alerte permettant de surveiller l'évolution de la crise sur les plans politique, économique, social et environnemental et de communiquer l'information obtenue.

Il est essentiel de coordonner les politiques et d'en assurer la cohérence. En promouvant la coordination de dispositifs de surveillance financière renforcés et des mesures de relance économique, on en accroît l'efficacité globale. En donnant des avis pertinents concernant les politiques anticycliques, on contribuera à protéger les gens, à accélérer le redressement et à empêcher qu'une telle crise se répète.

Source : E/2009/114
18 09-51695

Annexe II

Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) articles 22, 25,26

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont nous présentons ci-après le texte intégral de certains articles. À la suite de cet acte historique, l'Assemblée appela tous les pays membres à publier ce texte et "faire en sorte qu'il soit diffusé, affiché, lu et commenté principalement dans les écoles et les autres établissements d'enseignement, sans distinction de statut politique des pays ou territoires".

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 25

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.
2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.
3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Annexe III

Convention relative aux droits de l'enfant — sélection d'articles

<http://www.unicef.org/french/crc/> et <http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm>

La Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée en 1989, est le premier instrument juridique international contraignant qui recouvre tous les droits de l'homme - civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Elle comporte 54 articles. Deux Protocoles facultatifs sont venus la compléter ultérieurement. Elle énonce les droits fondamentaux de tous les enfants du monde : le droit à la survie; le droit à un plein épanouissement ; le droit à la protection contre les influences néfastes, les mauvais traitements et l'exploitation; le droit de participer à part entière à la vie familiale, culturelle et sociale. Elle est fondée sur quatre principes fondamentaux : la primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant; le droit de l'enfant à la vie, le droit de l'enfant à la survie et au développement ; le respect des opinions de l'enfant.

Article 4

Les Etats parties s'engagent à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les droits reconnus dans la présente Convention. Dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels, ils prennent ces mesures dans toutes les limites des ressources dont ils disposent et, s'il y a lieu, dans le cadre de la coopération internationale.

Article 7

1. L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.
2. Les Etats parties veillent à mettre ces droits en œuvre conformément à leur législation nationale et aux obligations que leur imposent les instruments internationaux applicables en la matière, en particulier dans les cas où faute de cela l'enfant se trouverait apatride.

Article 18

1. Les Etats parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement. La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents ou, le cas échéant, à ses représentants légaux. Ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant.
2. Pour garantir et promouvoir les droits énoncés dans la présente Convention, les Etats parties accordent l'aide appropriée aux parents et aux représentants légaux de l'enfant dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant et assurent la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants.

3. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants pour lesquels ils remplissent les conditions requises.

Article 24

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services. [...]

Article 26

1. Les Etats parties reconnaissent à tout enfant le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales, et prennent les mesures nécessaires pour assurer la pleine réalisation de ce droit en conformité avec leur législation nationale. [...]

Article 27

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.
2. C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant.
3. Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en œuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement.
4. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées en vue d'assurer le recouvrement de la pension alimentaire de l'enfant auprès de ses parents ou des autres personnes ayant une responsabilité financière à son égard, que ce soit sur leur territoire ou à l'étranger. En particulier, pour tenir compte des cas où la personne qui a une responsabilité financière à l'égard de l'enfant vit dans un Etat autre que celui de l'enfant, les Etats parties favorisent l'adhésion à des accords internationaux ou la conclusion de tels accords ainsi que l'adoption de tous autres arrangements appropriés.

Article 28

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :
 - a. Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;
 - b. Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin;
 - c. Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés;
 - d. Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles;

-
- e. Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire. [...]

Article 32

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.
2. Les Etats parties prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives pour assurer l'application du présent article. A cette fin, et compte tenu des dispositions pertinentes des autres instruments internationaux, les Etats parties, en particulier :
 - a. Fixent un âge minimum ou des âges minimums d'admission à l'emploi;
 - b. Prévoient une réglementation appropriée des horaires de travail et des conditions d'emploi;
 - c. Prévoient des peines ou autres sanctions appropriées pour assurer l'application effective du présent article.

Annexe IV

Note conceptuelle sur l'initiative du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) en faveur d'un socle de protection sociale

<http://www.ilo.org/public/libdoc/igo/2009/433767.pdf>

Annexe V

Panorama des instruments politiques pertinents des institutions coopérantes

Domaine d'action	Activités/Instruments d'action	Institution ou organisme
Protection sociale en général	<ul style="list-style-type: none"> – conseil et développement des capacités pour la conception, la définition des coûts, le financement, la mise en œuvre et le suivi des programmes/politiques axées sur le socle de protection sociale – transferts en espèces 	Tous
Santé		
• Gouvernance	Sous-traitance	OMS, OIT
• Financement	Mise en commun des risques, mécanismes de prépaiement	OMS; OIT, Banque mondiale
• Amélioration de l'accès	Transferts (par ex. transferts conditionnels en espèces) liés aux services de santé, par ex. santé maternelle et infantile ou santé génésique	Banque mondiale, OIT, PAM, UNICEF
Education		
– promouvoir une approche holistique pour la réalisation de l'ODM concernant l'éducation pour tous	– promotion au moyen des nombreux forums et groupes de travail œuvrant pour l'éducation pour tous, notamment pour (i) le droit à l'éducation, (ii) l'accroissement des investissements dans l'éducation (iii) l'inscription du concept de socle de protection sociale dans les politiques nationales d'éducation et les programmes d'enseignement	UNESCO, UNICEF, PNUD, Banque mondiale, IPC-IG
– Assurer l'accès universel à un niveau essentiel d'éducation de qualité au moyen de politiques, plans et budgets nationaux d'éducation adéquats	<ul style="list-style-type: none"> – stratégies et plans incluant la protection sociale dans le secteur de l'éducation, mesures en faveur des plus vulnérables – développement des capacités et mobilisations des compétences – accroissement des dépenses pour l'éducation de base – observation et analyse des tendances pertinentes concernant l'éducation – transferts (par ex. transferts conditionnels en espèces) liés à l'éducation – pensions pour les personnes âgées 	
Eau et assainissement/Logement	– Prestations en espèces/en nature, programmes WASH	ONU-HABITAT, UNICEF
Sécurité alimentaire/Nutrition	<ul style="list-style-type: none"> – Champs-école paysans – Junior Farmer Field and Life School – Homestead Gardening – nutrition au niveau de la communauté – interventions d'urgence pour l'assistance alimentaire et la nutrition – transferts alimentaires, par ex. supplémentation en oligo-éléments – politiques commerciale et fiscale – élargissement de l'accès aux intrants agricoles coûteux – sûreté alimentaire – mécanismes d'assurance /plans d'urgence – alimentation à l'école – prestations en espèces ou en nature 	FAO, PAM, UNICEF, FMI
Protection contre les effets néfastes des catastrophes naturelles	– systèmes d'alerte précoce	OMM, PAM
Marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> – programmes de travaux publics – prestations/assurance-chômage – programmes concernant le travail des enfants et les jeunes 	OIT, FAO, PAM, PNUD, UNICEF, Banque mondiale

Annexe VI

Panorama des outils existants classés par activités comprises dans l'approche axée sur un socle de protection sociale

Le tableau ci-dessous est encore incomplet mais il sera disponible en ligne et sera mis à jour régulièrement. Voir <http://www.ilo.org/gimi/gess/ShowTheme.do?tid=1321>

activités	Outils existants
1 Sensibilisation/plaidoyer	<p>Général</p> <ul style="list-style-type: none">- analyse de l'impact des mesures axées sur un socle de protection sociale- plateforme Internet/sites Web conjoints (par ex. alimentation, agriculture et travail décent)- bulletins d'information, réseaux- Conventions, recommandations, résolutions- forums ministériels (forums régionaux et sous régionaux des ministères s'occupant de développement social) (UNESCO)- échanges de données d'expérience entre pays- bases de données DevINFO pour le suivi du développement humain <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none">- partenariats, forums, groupe de haut niveau, modules pour la presse, etc., concernant l'éducation pour tous. <p>Eau et assainissement, Logement</p> <ul style="list-style-type: none">- recommandations internationales sur l'accès aux services de base pour tous (ONU-HABITAT) <p>Enfants</p> <ul style="list-style-type: none">- les enfants dans le monde (UNICEF)- analyses de situation (UNICEF)- rapports de pays de l'étude mondiale sur la pauvreté et les disparités chez les enfants (UNICEF) <p>Risques naturels et autres risques liés au climat</p> <ul style="list-style-type: none">- séminaires et ateliers de formation sur la sensibilisation- Documentation sur les meilleures pratiques
2 Créer/un groupe de travail conjoint pour le socle de protection sociale	<ul style="list-style-type: none">- approches à l'échelle d'un secteur, groupes sectoriels
3 Bilan de la situation du moment (antérieure à la crise) par rapport au socle de protection sociale	<p>Général</p> <ul style="list-style-type: none">- statistiques et bases de données générales: statistiques du marché du travail, Enquête sur la Sécurité sociale, inventaire des systèmes de micro-assurance santé en Afrique (OIT)- outils d'observation des dépenses publiques PETS (Banque mondiale, OIT) <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none">- bases de données statistiques sur l'éducation (UIS UNESCO)- rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous (UNESCO)- Systèmes d'alerte précoce (UNESCO)- systèmes d'information nationaux sur l'éducation- Open EMIS – système générique d'information sur l'éducation pour la collecte et le traitement de données fiables dans ce domaine (UNESCO) <p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none">- les bilans sanitaires nationaux (OMS)- OASIS (évaluation des systèmes de financement de la santé)- modèles de budget de la santé (OIT)- outil d'évaluation Commodity Security Stock Out (FNUAP)- budgétisation marginale pour les goulots d'étranglement (UNICEF, FNUAP, ONUSIDA, OMS et Banque mondiale)- évaluation sur la base de la qualité de la protection sociale de la santé et des indicateurs de

activités	Outils existants
Bilan de l'impact de la crise	<ul style="list-style-type: none"> déficit de couverture (OIT) - cadre d'évaluation de la profondeur et de l'étendue de la protection sociale de la santé sur la base de la vulnérabilité des pays (OIT) - Providing for Health (P4H), cadre d'évaluation des systèmes de protection sociale de la santé
	<p><u>Alimentation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation d'urgence de la sécurité alimentaire, Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) (PAM) - évaluations intégrées de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, CFSVA (PAM) - système de surveillance de la nutrition et de la sécurité alimentaire (PAM) - évaluation rapide à des moyens d'existence et planification de la réponse (situations d'urgence) (FAO)
	<p><u>Eau et assainissement, Logement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - base de données des observatoires urbains - recommandations internationales sur l'accès aux services de base pour tous (UNHABITAT)
	<p><u>Enfants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration conjointe sur la protection sociale des enfants vulnérables (UNICEF, OIT, UNDP, Banque mondiale et al.); - cadre concernant les enfants affectés par le VIH/sida (UNICEF; ONUSIDA, équipe interinstitutions, équipe s'occupant des enfants affectés par le sida) - outils d'évaluation des capacités essentielles du ministère ayant la responsabilité principale de la protection des enfants (UNICEF) - bases de données de Childinfo (UNICEF) - modules sur les droits de l'enfant (2010) (UNICEF)
	<p><u>Risques naturels et autres risques liés au climat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - tour d'horizon des politiques nationales en cours en matière de DRR (OMM)
	<p><u>Général</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - inventaire du FMI et analyse des mesures de réponse - études de la Banque mondiale sur "l'impact de la crise " - GIVAS - étude d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté (études de pays) (PNUD)
	<p><u>Education</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - études ponctuelles des effets de la crise sur l'offre et la demande en matière d'éducation, y compris sur les dépenses publiques en matière d'éducation (UNESCO)
	<p><u>Santé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Providing for Health (P4H) , cadre d'évaluation des systèmes de protection sociale de la santé
	<p><u>Alimentation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation rapide de la sécurité nutritionnelle (UNICEF, FAO, PAM)
	<p><u>Enfants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation rapide de la sécurité nutritionnelle pour les enfants (UNICEF)
Réponse nationale à la crise (le cas échéant)	Outils et études d'évaluation rapide
4 À travers le dialogue national, élaboration d'une première définition/approche de la politique du socle de protection sociale spécifique au pays	<p><u>Général</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse de l'impact social et sur la pauvreté - analyse de l'incidence des prestations - évaluation des capacités - évaluation des marchés - évaluation des besoins - analyse de la vulnérabilité - analyse des dépenses des ménages - cartographie de la pauvreté - évaluation rapide des moyens de subsistance et planification de la réponse (dans les situations d'urgence)

activités	Outils existants
5 Évaluation du coût de l'approche identifiée et des ressources financières potentielles de nature à assurer la viabilité financière à long terme	<ul style="list-style-type: none"> - modèles de l'OIT sur la population, l'économie, le marché du travail - outil d'évaluation de la protection sociale de base (OIT) - guide d'étude de faisabilité (OIT) - dialogue social tripartite /pluripartite/national - réalisation des ODM <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> - UNESS (stratégie de soutien de l'éducation de l'UNESCO) pour l'évaluation des besoins et la programmation communes (UNESCO) Eau et assainissement, Logement - recommandations internationales sur l'accès aux services de base pour tous (ONU-HABITAT) <p>Risques naturels et autres risques liés au climat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Factoring DRR, et plus généralement, gestion des risques dans les politiques de développement, y compris les politiques du socle (WMO) <p>Général</p> <ul style="list-style-type: none"> - budgétisation sociale tenant compte des questions d'inégalités entre les sexes (OIT, UNICEF, PNUD/UNIFEM) - budgétisation marginale pour les goulots d'étranglement (institutions multiples) - diagnostic des dépenses de protection sociale (OIT, Banque mondiale, PNUD) - évaluation de la viabilité (implications budgétaires et viabilité de l'endettement) (FMI) - analyse de la marge budgétaire, mobilisation des ressources nationales (FMI) - outils d'évaluation des dépenses en programmes de protection sociale (PNUD) <p>Enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> - modèle d'estimation des coûts de l'expansion d'Early Childhood Care and Education (UNICEF) <p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - OASIS (OMS) - CHOICE (OMS) - SimIns (OMS) - évaluations intégrées des besoins concernant la santé (PNUD) - cadre intégré de planification concernant le sida, estimation des ressources, budgétisation et financement (PNUD) <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> - éducation politique et modèles de simulation stratégique (EPPSim) (UNESCO, UNICEF, PNUD) <p>Alimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation des besoins en développement rural (PNUD) <p>Eau et assainissement, Logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation des besoins en eau et assainissement (PNUD) - évaluation des besoins en énergie (PNUD) <p>facteur sexospécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation des besoins (PNUD) <p>Risques naturels et autres risques liés au climat</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation des besoins sur le plan environnemental (PNUD)
6 Réexamen de la proposition de socle de protection sociale à la lumière de l'étape 5, puis : retour à l'étape 4 ou bien passage à l'étape 7.	<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - OASIS (OMS) - CHOICE (OMS) - SimIns (OMS)
7 Processus de prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> - cadres d'évaluation de projets de législation de sécurité sociale (OIT)
8 Mise en œuvre: identification des besoins en soutien technique et financier	<ul style="list-style-type: none"> - formation/développement des capacités (toutes les institutions) - méthodes de ciblage - mécanismes d'octroi des prestations - cadre d'accélération de la concrétisation des ODM (PNUD)
9 Suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - enquête de référence - directives techniques de suivi-évaluation par secteur (Banque mondiale)
	Santé

activités	Outils existants
	- MAS Gestion (OIT/STEP)
	<u>Education</u>
	- bases de données statistiques sur l'éducation
	- systèmes d'alerte précoce
	<u>Alimentation</u>
	- systèmes de surveillance de la nutrition et de la sécurité alimentaire

Annexe VII

Liste de pointage provisoire des données destinées à l'évaluation et à la détermination des coûts du socle de protection sociale par pays

1. Inventaire des institutions et des programmes de prestations existants suivant les principaux domaines thématiques du socle de protection sociale (à remplir lors des évaluations de pays)

Institution publique	Programme de prestations	ELÉMENT 1 DU SOCLE Services essentiels				ELÉMENT 2 DU SOCLE Transferts sociaux			
		Eau et assainissement	Santé	Éducation	Travail social	Sécurité alimentaire et nutrition pour les pauvres et les catégories vulnérables	Sécurité du revenu et accès aux services essentiels	Santé	Éducation
<i>Institution publique a</i>	<i>Programme a</i>								
<i>Institution publique b</i>	<i>Programme b</i>								
<i>Institution publique c</i>	<i>Programme c</i>								
<i>Institution publique ...</i>	<i>Programme ...</i>								

2. Données nationales

Les séries chronologiques concernant les deux à dix dernières années doivent être collectées à partir des sources de données nationales en ce qui concerne les variables suivantes. Les projections sur l'avenir doivent être recueillies chaque fois que cela est possible.

Données macro-économiques et sur le marché du travail	<ul style="list-style-type: none">• PIB en termes courants et à prix constants par secteur économique (taux de croissance annuels)• PIB en termes courants et à prix constants par catégories de dépenses (taux de croissance annuels)• déflateur du PIB par secteur économique• déflateur du PIB par catégories de dépenses• parts du PIB représentées par le revenu du travail et par le revenu du capital• revenu national – données ventilées• salaire national moyen par secteur économique• salaire minimum, le cas échéant• indices des prix (y compris à l'exportation et à l'importation)• taux d'intérêt nominaux• comptabilité des dépenses publiques sociales• comptes de la santé• population active, par sexe et par âge et par secteur géographique• emploi par secteur économique, par statut et par secteur géographique• chômage et sous-emploi• économie informelle
Démographie générale	<ul style="list-style-type: none">• recensements de population par sexe et par âge, au total et par secteur géographique• taux de mortalité par sexe et par âge au total et par catégories de population• mortalité maternelle et infantile, notamment chez les moins de cinq ans• taux de fertilité de la mère par âge• ratio garçons/filles chez les nouveau-nés• flux migratoires nets par sexe et par âge avec mention des pays d'origine
Statistiques des familles et des ménages	<i>(données issues des enquêtes ménages et des études sur la pauvreté)</i> <ul style="list-style-type: none">• nombre de ménages par taille (nombre d'enfants dépendants), secteur géographique, groupes socio-économiques suivant la catégorie de travail du chef de foyer (par ex. salariés, travailleurs indépendants non agricoles, agriculture indépendante, chômeur, retraité, autre).• Proportion de personnes mariées par sexe et par âge et par secteur géographique (à défaut – le renvoi aux statistiques d'assurance sociale peut être utile)
Revenus et dépenses des ménages	<i>(données issues des enquêtes ménages et des études sur la pauvreté)</i> <ul style="list-style-type: none">• nombre des ménages par revenu mensuel moyen, suivant les différents groupes socio-économiques• composition du revenu de la famille par source: emploi salarié, gains d'un travail indépendant, gains d'activités agricoles, transferts sociaux, autres
Pauvreté	<ul style="list-style-type: none">• Mesure du seuil de pauvreté spécifique au pays et autres sources de données internationales sur le calcul du seuil de pauvreté national; normes nationales et internationales (pauvreté pluridimensionnelle)• mesure nationale de la pauvreté, catégories de vulnérabilité et revenu (par ménage ou par personne) par secteur géographique, par secteur économique et suivant les principales catégories de sources de revenu familial et/ou l'importance des privations• mesure nationale de la malnutrition et statistiques pertinentes

3. Services essentiels du socle de protection sociale: données spécifiques par programme

Les séries chronologiques concernant les deux à dix dernières années doivent être collectées à partir des sources de données nationales en ce qui concerne les variables suivantes. Les projections sur l'avenir doivent être recueillies chaque fois que cela est possible.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs nationaux de résultats en matière de nutrition • inventaire des programmes existants, des administrations responsables, des sources de financement, des données historiques • données spécifiques par programme: <ul style="list-style-type: none"> • prestations – critères d'éligibilité, contenu des prestations (par ex. subventions, transferts en nature, en espèces) • groupes d'exposition et leurs caractéristiques/leurs profils principaux • nombre des bénéficiaires – par sexe, par âge, par niveau de revenus du ménage / classification, secteur géographique • dépenses totales • dépenses administratives opérationnelles • informations sur la capacité de service des prestations • sources de financement • études existantes sur leur bilan • budget national de soutien alimentaire • évaluations existantes des programmes alimentaires et des propositions de renforcement les concernant; propositions nécessitant un financement
Eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • typologie des pathologies; répartition de la nourriture à l'intérieur du ménage par sexe et par âge; hygiène • indicateurs de résultats au niveau national pour l'eau et l'assainissement • inventaire des services publics existants, des administrations responsables, des sources de financement, des données historiques • données spécifiques par service public: <ul style="list-style-type: none"> • description des services • groupes de populations desservies et caractéristiques principales concernant leur accès aux services publics • budget national eau et assainissement • évaluations existantes concernant l'eau et l'assainissement et proposition d'intensification; propositions nécessitant un financement.
Système national de services de santé	<p><i>Qualité des services</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • taux de mortalité maternelle ; chez les moins de cinq ans • indicateurs nationaux de résultats en matière de santé <p><i>Services de santé publique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • législations nationale et décentralisée applicables aux services de santé publique • description des infrastructures publiques et de l'offre des services de santé publique (assainissement, système de référence des prestataires de soins, nombre de lits d'hôpitaux, nombre de professionnels de la santé, services de santé aux différents niveaux I, II, III, autres indicateurs de la disponibilité et de l'accès aux services de santé, exclusions, fourniture de médicaments, etc.) • disponibilité d'un ou plusieurs paquets de services de santé de base (garantis) (par âge, traitement/maladie, niveau sanitaire, etc.) • budget national de la santé et données ventilées concernant les budgets des hôpitaux publics et des autres mécanismes d'offre de soins (niveau I et II) <p><i>Services de santé non publics :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • législation nationale applicable aux services de santé privés • description de l'offre de services de santé privés (nombre de lits d'hôpitaux, nombre de professionnels de la santé, paquets de prestations, etc.)
Education	<p><i>Diagnostic du secteur de l'éducation – analyse de la situation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • accès à l'éducation (y compris identification des groupes les plus vulnérables n'y ayant pas accès) • qualité de l'enseignement (y compris identification des besoins en termes de construction d'écoles, écoles conviviales, fourniture et distribution de manuels) • financement de l'éducation (y compris identification et coût des programmes et des mesures qui favorisent l'accès des plus vulnérables à l'éducation – comme les transferts conditionnels en espèces, les interventions à la demande, les bourses et les prêts, les programmes d'alimentation à l'école et l'initiative concernant l'abolition des droits de scolarité.

-
- gestion de l'enseignement
 - budget national de l'éducation, indicateurs de résultats nationaux en matière d'éducation
 - description du système d'enseignement public avec précisions par secteur géographique (taux de fréquentation scolaire, nombre d'élèves, etc.)
 - programme/projets nationaux et décentralisés d'éducation : description des prestations (par ex. subventions des droits de scolarité, distribution de manuels scolaires, construction d'écoles, etc.), conditions d'octroi des prestations, groupes cibles (par ex. secteur géographique, catégories des ménages, etc.), nombre des bénéficiaires, dépenses totales, sources de financement
 - programmes publics en place ; bourses d'études, subventions, bons, soutien de la communauté, etc.
 - besoins spéciaux en éducation et programmes s'adressant aux pauvres et/ou aux groupes de population exclus
 - évaluations existantes du système éducatif et propositions de renforcement; propositions nécessitant un financement.
-

4. **Transferts essentiels dans le cadre du socle de protection sociale: données spécifiques par programme**

Les séries chronologiques concernant les deux à dix dernières années doivent être collectées à partir des sources de données nationales en ce qui concerne les variables suivantes. Les projections sur l'avenir doivent être recueillies chaque fois que cela est possible.

Transferts en faveur des chômeurs, des personnes âgées, des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none">programmes existants, institutions responsables, donateurs, date de commencementpour chaque programme : description du paquet de prestations, nature des prestations (en espèces/en nature), populations couvertes (groupe cible, nombre de bénéficiaires ou de personnes couvertes, pourcentage comparé à la population cible), conditions d'octroi des prestations, dépenses totales, part des coûts administratifs, niveau des prestations, sources de financementanalyse critique des programmes existants, de leur efficience, de leur efficacité, de leur impactprogrammes qui pourraient être aisément étendus de la phase pilote à la couverture nationaleprojets de nouveaux programmes ; développement ou extension de programmes existants
Accès à la santé	<p><i>Dépenses de santé:</i></p> <ul style="list-style-type: none">comptes nationaux de la santé (s'ils sont disponibles)dépenses publiques et privées, ratio public/privédépenses totales de santé en pourcentage du PIBdépenses publiques de santé dans les dépenses totales de l'Étatdépenses publiques de santé dans les dépenses totales de santédépenses publiques de santé par habitantdépenses de sécurité sociale concernant la santé dans les dépenses publiques de santédépenses directes des patients dans les dépenses totales de santé <p><i>Accès aux services de santé et accessibilité financière des services:</i></p> <ul style="list-style-type: none">déficit de couverture légale/formelle en pourcentage de la populationtaux d'utilisation et dépenses moyennes (soins ambulatoires/hospitaliers)programmes existants de protection sociale de la santé (transferts aux chômeurs, aux personnes âgées, aux personnes handicapées)dépenses de santé catastrophiques par rapport au total des dépenses de santé
Accès à l'éducation	<p><i>Données nationales de base:</i></p> <ul style="list-style-type: none">nombre d'admissions ventilées par sexenombre d'élèves ventilés par sexenombre d'enseignants ventilés par sexe et par qualificationnombre de classesnombre de manuels scolairesbudget total nationalbudget total de l'éducation ventilé par niveau d'éducation, coûts récurrents/coûts en capitauxdépenses totales d'éducationfinancement extérieur de l'éducation, le cas échéantcontribution des ménages <p><i>Accès à l'éducation</i></p> <ul style="list-style-type: none">taux d'admission brut dans l'enseignement primaireratio brut des inscriptions à tous les niveaux d'enseignementratio net des inscriptionstaux d'abandontaux de survie à cinq ans et plusindice de parité entre garçons et filles <p><i>Qualité de l'enseignement (indicateurs de base)</i></p> <ul style="list-style-type: none">ratio élèves/enseignantratio enseignants qualifiés/enseignants non qualifiéseffectif des classesratios manuels scolaires/élèverésultats d'apprentissage <p><i>Financement de l'enseignement (indicateurs de base)</i></p> <ul style="list-style-type: none">éducation en pourcentage du PIB

-
- éducation en pourcentage du budget national
 - analyse budgétaire : coûts récurrents/coût des capitaux
 - coûts unitaires par élève
 - ratio de financement interne/externe
 - ratio de financement public/privé
-

Annexe VIII.

Participants

Consultation interinstitutions sur l'Initiative du CCS pour un socle de protection sociale Turin, 13 – 15 octobre 2009

1) Institutions coopérantes

Banque mondiale

Mme ALEKSANDRA POSARAC
Lead Human Development Economist, Disability & Development Team Leader, Human
Development Network, Social Protection
1818 H Street; Washington; USA
Tel.: +1 202 4585950
E-mail: aposarac@worldbank.org

DAES/ONU

M. ROBERT HUBER
Sr. Social Affairs Officer, Division for Social Policy and Development
DC2-1384, United Nations; NY10017; New York; USA
Tel.: +1 2129633936
E-mail: huber@un.org

FAO

Mme PAOLA TERMINE
Rural Employment Officer
Via Terme di Caracalla; 00153; Rome; Italie
Tel.: +39 06 57054328
E-mail: paola.termine@fao.org

FNUAP

Mme JAQUELINE MAHON
Senior Policy Adviser, Health Systems & Aid Effectiveness
220 East 42nd Street; New York; USA
Tel.: +1 212 2975076
E-mail: mahon@unfpa.org

HCDH

M. MARCELO DAHER
Human Rights Officer, Special Procedures Division
UNOG-OHCHR, CCH-1211 Genève; Suisse
Tel.: +41 22 9179431
Fax: +41 22 9179006
E-mail: MDaher@ohchr.org

OMM

M. CHRISTIAN BLONDIN
Senior External Relations Officer
7bis, Avenue de la Paix; Case Postale 2300; Genève; Suisse
Tel.: +41 22 7308088
Fax: +41 22 7308037
E-mail: cblondin@wmo.int

OMS

Dr. VARATHARAJAN DURAIRAJ
Health Economist, Health Financing Policy
Avenue Appia 20; 1211; Genève; Suisse
Tel.: +41 22 79 12387
Fax: +41 22 79 14328
E-mail: durairajv@who.int

M. DAVID EVANS
Director, Department of Health Systems Financing
Avenue Appia 20; 1211; Genève; Suisse
Tel.: +41 22 7913768
E-mail: evansd@who.int

M. PETER JOSEPH MERTENS
Coordinator, UN and Intergovernmental Organizations Unit
Avenue Appia 20; 1211; Genève; Suisse
Tel.: +41 22 7912554
E-mail: mertensp@who.int

ONUSIDA

M. ERIK LAMONTAGNE
Economist, Adviser, Economics and Development Analysis Unit
20, Rue Appia; 1211; Genève; Suisse
Tel.: +41 22 7914640
Fax: +41 22 7914741
E-mail: lamontagne@unaids.org

PAM

M. UGO GENTILINI
Policy Advisor
Via Cesare Giulio Viola, 68; 00148 Rome; Italie
Tel.: +39 6 65132420
E-mail: ugo.gentilini@wfp.org

UNESCO

Mme CECILIA GOLDEN
Programme Specialist, Sector for Social and Human Sciences
1, rue Miollis; 75015 Paris; France
Tel.: +33 1 45 684523
E-mail: c.golden@UNESCO.org

Mme RAPHAELLE MARTINEZ LATTANZIO
Education Programme Specialist
7, Place de Fontenoy; 75007; Paris; France
Tel.: +33 1 45 680906
E-mail: r.martinez@UNESCO.org

Mme CAROLINE SIEBOLD
Specialist for UN reform and inter-agency coordination
7, Place de Fontenoy; 75007; Paris; France
Tel.: +33 1 45681237
E-mail: c.siebold@UNESCO.org

UNICEF

M. GASPAR FAJTH
Chief, Social Policy and Economic Analyses
3, UN Plaza; NY10017; New York; USA
Tel.: +1 212 3267081
Fax: +1 212 7354420
E-mail: gfajth@unicef.org

2) Observateurs

BAsD

Mme SRI WENING HANDAYANI
Asian Development Bank
Senior Social Development Specialist
6, ADB Ave.; 1550; Mandaluyong City; Philippines
Tel.: +632 6325964
Fax: +632 6362200
E-mail: swhandayani@adb.org

Finlande

M. TIMO VOIPIO
ministère des affaires étrangères de la Finlande
Senior Adviser on Global Social Policy, Department for Development Policy
PO Box: 511; 00023; Helsinki; Finland
Tel.: +358 9 16055509
E-mail: timo.voipio@formin.fi, timo.voipio@gmail.com

HelpAge International (HAI)

Mme BETHAN EMMETT
Social Protection Advisor
1st Floor, York House, 207-221 Pentonville Road, London N1 9UZ, UK
Tel.: +44 (0)2071487650
E-mail: bemmett@helpage.org

Ministère fédéral allemand de la coopération (BMZ)

Mme STEFANIE RUFF
German Federal Ministry for Economic Cooperation and Development
Desk Officer Social Protection
Dahlmannstr. 4; 53113 Bonn; Germany
Tel.: +49 228995353409
E-mail: Stefanie.ruff@bmz.bund.de

Office allemand de la coopération technique (GTZ)

Dr. DOROTHEA RISCHEWSKI
Head of Social Protection Sector Initiative
Dag Hammarskjöldweg 1-5; Eschborn; Germany
Tel.: +49 619679801263
Fax: +49 619679801263
E-mail: dorothea.rischewski@gtz.de

Dr. MATTHIAS ROMPEL
Head of Section Social Protection
Dag-Hammarskjold-Weg 1-5; 65760; Eschborn; Germany
Tel.: +49 619679801446
Fax: +49 619679801446
E-mail: mathtias.rompel@gtz.de

Royaume-Uni - Département du Développement international (DFID)

Mme CATHERINE ARNOLD
Social Protection Adviser
1, Palace Street; SW1E 5HE, London, UK
Tel.: +44 207 0231268
E-mail: c-arnold@dfid.gov.uk

Dr. DENNIS PAIN
Poverty Response Team, Policy & Research Division
1, Palace Street; SW1E 5HE, London; UK
Tel.: +44 20 70230214
E-mail: dr-pain@dfid.gov.uk

SAVE THE CHILDREN

Mme JENN YABLONSKI
Poverty Policy Adviser
Address: 1 St. John's Lane; EC1M 4 AR; London; UK
Tel.: +44 20 70126773
E-mail: j.yablonski@savethechildren.org.uk

3) OIT

M. ALEJANDRO BONILLA GARCIA
Chief of Education, Training and Capacity Building, Social Security Department
(SEC/SOC)
4, Route des Morillons; 1211; Genève; Suisse
Tel.: +41 22 799 6633
Fax: +41 22 799 7962
E-mail: bonilla@ilo.org

M. MICHAEL CICHON
Director, Social Security Department (SECSOC)
4, Route des Morillons; 1211; Genève; Suisse
Tel.: +41 22 799 6630
Fax: +41 22 799 7962
E-mail: cichon@ilo.org

M. KRZYSZTOF HAGEMEJER
Chief Policy Development and Research, Social Security Department
4, Route des Morillons; 1211; Genève; Suisse
Tel.: +41 22 799 7813
Fax: +41 22 799 7962
E-mail: hagemejer@ilo.org

M. CHRISTIAN JACQUIER
Coordinator Country Operations, Social Security Department (SEC/SOC)
4, Route des Morillons; 1211; Genève; Suisse
Tel.: +41 22 799 7449
Fax: +41 22 799 7962
E-mail: jacquier@ilo.org

M. VINICIUS PINHEIRO
Senior Social Protection Expert, Office of the Director General of the OIT
4, Route des Morillons; 1211; Genève; Suisse
Tel.: +41 22 799 7154
Fax: +41 22 799 7962
E-mail: pinheiro@ilo.org

Mme VALERIE SCHMITT-DIABATE
Specialist, Social Protection Extension
4, Route des Morillons; 1211; Genève; Suisse
Tel.: +41 22 799 6628
Fax: +41 22 799 6644
E-mail: schmitt-diabate@ilo.org

Mme VERONIKA WODSAK
Associate Expert, Social Security Department
4, Route des Morillons; 1211; Genève; Suisse
Tel.: +41 22 799 7101
Fax: +41 22 799 7962
E-mail: wodsak@ilo.org

Centre international de formation de l'OIT

M. PABLO CASALI
Social Security Expert, Social Protection Programme
Viale Maestri del Lavoro, 10; 10127 Turin; Italie
Tel.: +39 011 693 6766
Fax: +9 011 693 6548
E-mail: p.casali@itcilo.org

Mme GINETTE FORGUES
Programme Manager, Social Protection Programme
Viale Maestri del Lavoro, 10; 10127 Turin; Italie
Tel.: +39 011 693 6545
Fax: +39 011 693 6548
E-mail: g.forgues@itcilo.org

4) Participation par vidéoconférence

Mme DIANA ALARCON
PNUD
Senior Advisor and Cluster Leader, Poverty Group BDP/UNDP
304 East 45th Street; New York, NY 10017; USA
Tel.: +1 917 3027441
E-mail: Diana.alarcon@undp.org

Mme YAMINA DJACTA
ONU-Habitat
Deputy Director, UN Office
2, UN Plaza; New York 10017; USA
Tel.: +1 212 9635464
E-mail: djacta@un.org

Mme AXUMITE GEBER-EGZ/ABHER
ONU-Habitat
Director, New York Office
2, UN Plaza; New York 10017; USA
Tel.: +1 212 963 4200
E-mail: axumiteg@un.org

M. ELLIOT HARRIS
FMI
Special Representative to the UN
700, 19th Street; Washington D.D. 20431; USA
E-mail: Eharris2@imf.org

Mme PHYLLIS LEE
UN Chief Executive Board
Secretary High-Level Committee on Programmes
DC 1-1236 United Nations; New York; USA
Tel.: +1 212 9634832
E-mail: leep@un.org

M. MIKAEL ROSENGREN
UN Chief Executive Board
Programme/Research Officer
DC 1-1236 United Nations; New York; USA
Tel.: +1 212 9632990
E-mail: rosenngren@un.org

5) *Extérieur*

Dr. AXEL WEBER
Consultant
Karlstraße, 9; 54470 Bernkastel; Allemagne
Tel.: +49 6531 9736064
Fax: +49 6531 9736068
Web: www.axel-weber.de
E-mail: mail@axel-weber.de

Références

- Gentilini U. and Omamo S.W. (2009) “Unveiling Social Safety Nets”. PAM Occasional Paper: Rome
- Bureau international du Travail (BIT). 2009. *Country level rapid impact assessment of crisis and employment* (Genève).
- . *Guide to the new Millennium Development Goals Employment indicators: including the full set of Decent Work indicators* (Genève).
- . Social Health Protection (OIT). 2008. *An ILO Strategy towards universal access to health care* (Genève)
- OCDE et Commission économique pour l'Afrique. 2007. *Development Finance in Africa: From Monterrey to Doha*, rapport publié en vue de la conférence de Doha sur le financement du développement, le 29 novembre - 2 décembre 2008
- Organisation des Nations Unies (ONU). 2009. *World economic situation and prospects 2009* (New York).
- Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). 2009. *Global financial and economic crisis – UN System, Joint crisis initiatives, Initiative VI on a Social Protection Floor*. [Mentionné en tant que "note conceptuelle"]
- . *The global financial crisis and its impact on the work of the UN system*, CEB Issue Paper, Chair of the High-Level Committee on Programmes.
- Organisation mondiale de la Santé (OMS). 2008. *The World Health Report 2008 – Primary Health Care: Now More Than Ever* (Genève).
- . Commission des déterminants sociaux de la santé. 2008. *Closing the gap in a generation: Health equity through action on the social determinants of health* (Genève).
- Banque mondiale/ Association internationale de développement. 2009. *Framework for a Rapid Social Response programme*, 13 April 2009 (Washington D.C.).